



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# *L'École, notre avenir*

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026





# Sommaire

|   |              |
|---|--------------|
| <b><i>L'académie de Clermont-Ferrand en quelques chiffres</i></b>                         | <b>p. 4</b>  |
| <b><i>Partie 1.</i></b>   |              |
| <b><i>Une école exigeante pour la réussite de tous les élèves</i></b>                     | <b>p. 6</b>  |
| 1. Mieux former les personnels pour mieux accompagner les élèves                          | p. 7         |
| 2. Le renforcement des savoirs fondamentaux   | p. 9         |
| 3. Les nouveautés de la rentrée   | p. 12        |
| 4. Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves de la 6 <sup>e</sup> au lycée | p. 14        |
| 5. L'enseignement professionnel : mieux former, sécuriser, insérer                        | p. 16        |
| <b><i>Partie 2.</i></b>   |              |
| <b><i>Une école protectrice pour toute la communauté éducative</i></b>                    | <b>p. 18</b> |
| 6. La sécurité des élèves et des personnels   | p. 19        |
| 7. Le plan Brisons le silence, agissons ensemble  | p. 21        |
| 8. Lutter contre le harcèlement à l'école   | p. 23        |
| 9. Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école                                    | p. 25        |
| 10. Santé mentale des élèves, du repérage à la prise en charge, l'académie se mobilise    | p. 27        |
| 11. Réaffirmer la politique de ressources humaines  | p. 28        |
| <b><i>Partie 3.</i></b>   |              |
| <b><i>Une école émancipatrice pour assurer l'avenir de chaque élève</i></b>               | <b>p. 31</b> |
| 12. Améliorer les dispositifs de l'école inclusive  | p. 32        |
| 13. Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir                                 | p. 36        |
| 14. Renforcer l'égalité entre les filles et les garçons                                   | p. 38        |
| 15. Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires                            | p. 43        |
| 16. Transmettre les valeurs de la République pour former des citoyens                     | p. 45        |
| 17. Promouvoir la pratique du sport à l'école   | p. 51        |
| 18. Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique                       | p. 53        |
| Évolution de l'offre de formation   | p. 57        |
| Prévisions d'effectifs élèves   | p. 58        |
| Académie  | p. 58        |
| Allier  | p. 59        |
| Cantal  | p. 60        |
| Haute-Loire   | p. 61        |
| Puy-de-Dôme   | p. 62        |

---

## Contact presse

Béatrice Humbert  
Service communication du rectorat  
04 73 99 33 00 – 06 16 42 44 11



# L'académie de Clermont-Ferrand en quelques chiffres

## LES ÉLÈVES

**210 556**

(Prévisions rentrée 2025 - Public et privé sous contrat)

**1<sup>er</sup> degré** | **2<sup>d</sup> degré**  
**106 416** élèves | **104 140** élèves

- **2459** élèves par rapport à la rentrée 2024
- **1924** élèves dans le 1<sup>er</sup> degré
- **535** élèves dans le 2<sup>d</sup> degré

## LES PERSONNELS

**22 995**

(Janvier 2025 - Public et privé sous contrat)

→ dont **3440** AESH et AED

→ dont **16 967** enseignants

**1<sup>er</sup> degré** | **2<sup>d</sup> degré**  
**7483** enseignants | **9484** enseignants

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

(2024-2025 - Public et privé sous contrat)

**1497** Écoles et établissements  
du 2<sup>d</sup> degré  
public et privé  
sous contrat soit :

**1230** écoles  
**185** collèges  
**82** lycées et établissements régionaux  
d'enseignement adapté (Erea)

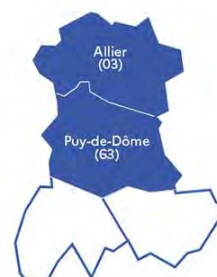
## L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (2024-2025)

**66** écoles dont 33 en REP et 33 en REP+

**7630** écoliers dont 3517 en REP et 4113 en REP+

**11** collèges dont 6 en REP et 5 en REP+

**4751** collégiens dont 2764 en REP et 1987 en REP+



## LES DIPLÔMES

(Session de juin 2025,  
résultats provisoires)

**87,6 %** taux de réussite  
au **DNB**

**92,1 %** taux de réussite  
au **baccalauréat**

## LA DÉPENSE DE L'ÉTAT POUR L'ÉDUCATION

(2024)

**1,58** milliard  
d'euros



1

***Une école  
exigeante  
pour la réussite  
de tous  
les élèves***

# 1.

## Mieux former les personnels pour mieux accompagner les élèves

### → Le schéma directeur de la formation continue

Les grandes thématiques de la formation académique des personnels enseignants, d'éducation, d'encadrement, comme des personnels administratifs, de service et de santé sont :

- l'adaptation à l'emploi et à la prise de poste, dont la **formation des néo-contractuels du second degré en amont de la rentrée** ;
- La qualité de vie au travail en lien avec la feuille de route RH ;
- la lutte contre le harcèlement ;
- l'égalité de tous ;
- les nouveaux programmes ;
- les valeurs de la République. Sur ce dernier point, le taux de formation des personnels est supérieur à 90 % pour les personnels enseignants et vise 100 % à court terme, personnels non-enseignants compris.

Les actions de formation peuvent être centralisées ou territorialisées.

Elles peuvent émaner des attentes nationales ou des besoins individuels et collectifs du terrain.

Dans tous les cas, une attention particulière est portée à la proportion d'action qui irrigue les territoires.

Que ce soit en direction des écoles, des établissements scolaires, des bassins de formations, des départements, les modules de formations doivent aller le plus souvent et lorsque c'est possible vers les personnels plutôt que de faire venir les personnels vers des actions centralisées à Clermont-Ferrand.

L'académie compte ainsi déployer des lieux équipés pour la formation sur les territoires : **un premier site ouvre ses portes à la rentrée à Murat dans le Cantal.**

La qualité de la formation s'appuie sur la **qualité des formateurs.**

À côté des certifications nationales (Cafipemf pour les enseignants du premier degré et Caffa pour le second degré), **un diplôme universitaire de formateur interne pour les personnels non-enseignants a été créé** avec l'IAE de l'Université Clermont Auvergne et a vu en juillet ses premiers lauréats qui seront actifs à cette rentrée.



### Le parcours préparatoire au professorat des écoles de Moulins

Lancé en 2022 à Moulins, en partenariat avec le lycée Jean Monnet d'Yzeure et l'Inspé de l'Université Clermont Auvergne, le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) propose une formation hybride, entre lycée et université, pour préparer progressivement les étudiants au métier de professeur des écoles.

Ce parcours pluridisciplinaire et professionnalisant, unique dans l'académie, attire chaque année plusieurs centaines de candidats. **À la rentrée 2025, 35 étudiants sont inscrits** en PPE1 et PPE2 et 32 en PPE3, témoignant de l'intérêt soutenu pour cette formation.

Accessible dès la terminale via Parcoursup, il s'inscrit dans une **logique de territorialisation et d'attractivité locale.**

Alors que débute la réforme de la formation initiale, le PPPE cohabitera temporairement avec la nouvelle licence du professorat des écoles (LPE). Il reste un dispositif apprécié, alliant polyvalence, ancrage territorial et immersion progressive dans le métier.

## → Les suites du Plan mathématiques et français

Les Plans mathématiques et français ont permis depuis 6 ans d'accompagner et former efficacement 70 % des enseignants du premier degré afin les aider à faire progresser les élèves dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. Regroupés sur leur territoire et mobilisés sur une thématique précise, les enseignants consacrent entre 20 et 30 heures de formation à bâtir des outils concrets pour mieux appréhender les concepts. Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques qui pilotent ces formations sont eux-mêmes engagés dans des formations nationales et académiques qui les aident à conduire ces groupes de travail.

Ces formations professionnelles se traduisent par les progrès des élèves en lecture et compréhension des écrits en français, en numération et géométrie en mathématiques. **Le conseil académique des savoirs fondamentaux constate des résultats académiques toujours supérieurs aux taux nationaux de réussite aux évaluations nationales.**

Les Plans mathématiques et français se poursuivront en 2025-2026 dans l'académie. Rédiger des écrits et résoudre des problèmes sont les deux focales sur lesquelles seront engagées cette année les équipes d'enseignants.

Le Plan mathématiques est aussi l'occasion de poursuivre la création de tiers-lieux de formation autour des mathématiques. **Les 13 labos-maths déjà créés dans les collèges poursuivent leur implantation dans les écoles.**

### Zoom sur le Plan mathématiques et français dans l'Allier

Pour l'année 2024-2025, **22 constellations en mathématiques et 21 en français** ont été déployées, mobilisant **360 professeurs des écoles**.

La rentrée 2025 marque la dernière année de la première phase du Plan. Elle s'accompagne d'une réflexion sur l'évaluation des effets de la formation, le partage des contenus et l'évolution du dispositif. Les priorités :

- former selon les besoins réels des élèves ;
- repenser les modèles de formation ;
- s'appuyer sur les résultats (conseil académique des savoirs fondamentaux) ;
- valoriser et suivre les constellations ;
- mettre en place un outil académique de pilotage.

La dynamique est renforcée par le **labomath du TER de Montmarault, l'un des deux laboratoires de l'académie pour le premier degré**. Destiné aux élèves, aux enseignants, aux formateurs mais aussi aux familles de ce territoire, ce second labomath du premier degré dans l'académie permet d'inspirer et d'expérimenter de nouvelles pratiques, mais aussi de dynamiser la culture mathématique ouverte à tous.

## 2.

# Le renforcement des savoirs fondamentaux

### → Les nouveaux programmes de cycle 1, 2 et 3

Au-delà de la mise en œuvre progressive des nouveaux programmes, leurs enjeux seront particulièrement développés dans les réseaux d'éducation prioritaire du Puy-de-Dôme et de l'Allier qui mettent en place de nouveaux projets de réseau à partir des résultats aux évaluations nationales et des indicateurs sociaux et territoriaux. Chaque réseau a ouvert une concertation élargie à l'ensemble des acteurs pédagogiques et éducatifs intervenant sur tous les temps du jeune et de l'enfant pour coordonner toutes les forces vers un avenir ambitieux pour chaque élève.

Dans l'Allier par exemple, les groupes départementaux maths et français ont installé une dynamique liant nouveaux programmes des cycles 1 et 2, résultats des élèves et formation continue.

Dès le début de l'année scolaire, des outils ont été créés et transmis à chaque directeur d'école. Ils ont permis aux équipes enseignantes d'analyser les résultats des élèves aux évaluations nationales et de repérer les réussites comme les points à renforcer.

Cette analyse a permis à chaque école, sous le pilotage de son directeur, d'élaborer un plan d'actions adapté, en s'appuyant sur les nouveaux programmes comme leviers pour mieux répondre aux besoins des élèves.

Cette démarche, portée par les inspecteurs et construite avec les directeurs, a facilité l'appropriation des nouveaux programmes et a permis de préparer sereinement leur mise en œuvre dans les classes, sur un temps institutionnel anticipé.

### → Le déploiement du lab'maternelle à compter de la rentrée scolaire 2025

Le **lab'maternelle** est un dispositif de formation innovant qui s'inscrit dans le cadre du [Plan d'action pour l'école maternelle](#). Il comprend **3 objectifs** :

- faire évoluer et enrichir les gestes professionnels des enseignants ;
- accompagner les équipes enseignantes ;
- s'appuyer sur les travaux les plus récents de la recherche.

Il mobilise **un collectif de formateurs experts à plusieurs niveaux** :

- des formateurs nationaux, dont Stéphanie Mazza et Grégoire Borst ;
- 6 formateurs académiques et départementaux ;
- des conseillers pédagogiques qui seront formés à partir de la rentrée 2025 pour être relais à l'échelle des circonscriptions.

Ce **réseau de formateurs** aborde **deux thématiques**, en lien avec le développement de l'enfant et la mise en œuvre des nouveaux programmes de cycle 1 :

- les fonctions cognitives transversales pour réduire les inégalités éducatives dès la petite section de maternelle ;
- la petite enfance pour faciliter la première rentrée à l'école.

Stéphanie Mazza, professeure de neuropsychologie, proposera mercredi **3 décembre 2025 à Cusset**, lors de la quinzaine de l'école maternelle organisée par l'association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques (Ageem), une conférence sur le rôle des fonctions cognitives transversales dans les apprentissages et sur les enjeux du sommeil.

## → Lecture et écriture

### Accompagnement de la priorité « lire à haute voix avec fluidité » en Haute-Loire

Chaque année, l'association « **Les Petits champions de la lecture** » organise un concours national ouvert à tous les élèves de CM1 et CM2. Cette année, la direction académique de la **Haute-Loire** a fortement encouragé la participation des écoles à cet événement, et le succès a été au rendez-vous : **30 classes** de CM1 et CM2 ont pris part au concours, contre **8 l'an dernier**, soit environ **750 élèves engagés**. Une progression remarquable qui témoigne d'un véritable engouement !

Face à cet enthousiasme, il a même fallu organiser **deux finales départementales** : l'une à **Yssingaux**, l'autre à **Brives-Charensac**.

Le concours « **Les Petits champions de la lecture** » vise avant tout à **cultiver le plaisir de lire** chez les enfants, à **stimuler leur imagination** et à les **encourager à partager** leurs lectures à voix haute. C'est une manière ludique et valorisante de développer les compétences orales et de transmettre **le goût de la lecture dès le plus jeune âge**.

Pour accompagner les classes participantes, le groupe départemental « **Maîtrise de la langue** » a mis à disposition des ressources spécifiques, notamment sur la fluence, et a proposé un **accompagnement pédagogique** tout au long du projet.

Témoignage : « *Grâce au concours, les élèves ont un but dans les apprentissages. Mettre le ton et faire passer les émotions ont pris du sens pour eux. Cela a permis beaucoup d'entraînement personnel, des moments informels où ils s'amusaient à s'entraîner. Cela va au-delà de la classe. On constate une nette amélioration dans la fluidité de la lecture à voix haute, y compris pour les élèves les plus en difficulté.* »



## → L'Éducation aux médias et à l'information

L'Éducation aux médias et à l'information (EMI) permet aux élèves de mieux comprendre le monde en développant leur capacité à s'informer de manière responsable et à exercer leur esprit critique.

Elle leur donne des **compétences** pour analyser et produire des contenus dans différents médias : journaux, réseaux sociaux, télévision, radio.

L'EMI joue un rôle important dans la **démocratie** : bien s'informer, comprendre le fonctionnement des médias et de l'information, savoir s'exprimer de manière responsable sont essentiels pour participer activement à la vie démocratique. En développant leur esprit critique, les élèves deviennent des citoyens responsables et autonomes, capables de dialoguer, de débattre et de respecter les opinions des autres.

L'Éducation aux médias et à l'information n'est donc pas seulement un apprentissage technique, elle est une éducation à la **citoyenneté**, indispensable pour exercer sa liberté et agir de manière responsable. Les élèves vivent, en effet, dans une société où l'abondance des moyens de communication peut susciter une perte de repères entre ce qui relève de l'information, de la mésinformation ou de la désinformation.

L'équipe académique EMI, appuyée sur le Clemi (Centre pour l'Éducation aux médias et à l'information), les corps d'inspection et la délégation académique au numérique éducatif, aide les élèves à apprendre à reconnaître et à produire une information fiable, à repérer les sources, à vérifier les faits et à identifier les risques de désinformation. Cela les aide à devenir des citoyens capables de faire des choix éclairés, de résister aux rumeurs et aux fausses nouvelles qui circulent, notamment sur Internet.



## Les grands axes de l'EMI dans l'académie

- Culture médiatique** : accompagner la production d'un média d'information et/ou d'expression. L'équipe EMI de l'académie accompagne le développement des médias d'établissements (journaux, sites, web radio et web TV) : [plus d'une centaine de médias actifs en école/collège/lycée](#), dont une soixantaine de web radios (2<sup>e</sup> académie après Marseille pour l'appel à projet web radio national). Les élèves produisent ainsi interviews, podcasts, émissions en direct, etc. et sont régulièrement vainqueurs de concours nationaux.
- Médias, information et citoyenneté** : comprendre les acteurs, les processus de production, de diffusion et de réception de l'information ; savoir mettre en œuvre des pratiques informationnelles éthiques et responsables. Des formations sont proposées aux enseignants sur les pratiques informationnelles des jeunes à l'heure des réseaux sociaux :
  - séminaire « [la démocratie face aux défis du nouveau monde informationnel et médiatique](#) » en janvier 2025 ;
  - à venir : France TV a choisi l'Auvergne pour faire étape du Tour de France de l'EMI en mars ; un séminaire de formation sur les défis contemporains du journalisme et l'image à l'heure de l'IA sera proposé aux enseignants, ainsi qu'une master classe pour des scolaires.
- Pédagogie et didactique** : création de ressources pour le 1<sup>er</sup> degré et dans une dizaine de disciplines du 2<sup>d</sup> degré (voir le site pédagogique : <https://pedagogie.ac-clermont.fr/emi/>). Reconnu par le Clemi national, le [guide « Déployer l'Éducation aux médias et à l'information en établissement scolaire »](#) réalisé à destination des chefs d'établissement de l'académie va être enrichi pour diffusion nationale.

Deux membres de l'équipe EMI de Clermont-Ferrand sont membres du groupe d'écriture des **nouveaux programmes EMI**.



# 3.

## Les nouveautés de la rentrée

### → Éducation à la vie affective et relationnelle (et à la sexualité)

Depuis la loi du 4 juillet 2001 (article L312-16 du code de l'Éducation), l'Éducation à la sexualité est obligatoire. À la rentrée 2025, elle prend la forme d'une éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) à l'école maternelle et à l'école élémentaire, tandis qu'au collège et au lycée, elle s'élargit en éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS).

Les contenus de cette éducation sont désormais encadrés par un programme national, qui entre en vigueur à la rentrée scolaire 2025, et sera mis en œuvre sur l'ensemble du territoire, dans les écoles et les établissements publics et privés sous contrat.

Ce programme vise à accompagner les élèves dans leur développement personnel et citoyen, en leur fournissant des connaissances et des compétences essentielles pour leur bien-être et leurs relations. Conformément aux principes du service public, cette éducation est mise en œuvre avec neutralité et dispense des informations objectives et des connaissances scientifiques.

La responsabilité première de ces séances revient aux professeurs, qui travaillent en co-responsabilité avec les personnels éducatifs, sociaux et de santé de l'Éducation nationale, dont l'expertise est essentielle. Des partenaires extérieurs agréés peuvent également être associés, toujours en binôme avec un personnel de l'Éducation nationale.

Afin de garantir une mise en œuvre efficace et sereine de l'EVARS, un plan de formation structuré est prévu pour les personnels.

Dans le second degré, ce plan est un « parcours hybride » qui se décline en plusieurs phases :

- **webinaires à destination des personnes ressources EVARS** (2 à 3 personnes par établissement) organisés **en septembre**. Ces sessions présenteront le magistère et les ressources nationales, ainsi que l'offre de formation académique, incluant la formation initiale et les modules d'approfondissement ;
- **formation initiale de décembre à mars**, avec des sessions déclinées dans chaque département pour les personnels du public ;
- **modules d'approfondissement** proposés **en novembre et/ou avril**, destinés aux personnels déjà formés, accessibles sur candidature individuelle.

L'Éducation à la sexualité met l'accent sur l'acquisition de valeurs républicaines essentielles à la vie commune. L'estime de soi, le respect de soi et des autres, l'acceptation des différences, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le respect des lois et des droits humains, sont au cœur des objectifs de cette éducation.

*Exemple au collège Émile Guillaumin de Moulins (03)*



## → **Le déploiement du nouveau programme d'Éducation morale et civique (EMC) en cycle 4**

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, tous les enseignants porteurs de l'EMC ont été formés pour les niveaux concernés au cours de l'année **2024-2025** : professeurs de 5<sup>e</sup> pour le collège et de 2<sup>de</sup> pour le lycée. Ils ont été regroupés en bassins afin d'être accompagnés dans la bonne **appropriation** des logiques d'écriture de ces programmes, ainsi qu'aux compétences inhérentes à cet enseignement. Des mises en perspective notionnelles, des ressources pour faire la classe et des exemples de mises en activités sollicitant les compétences civiques et citoyennes des élèves leur ont été proposées par un groupe d'enseignants formateurs dédié sur les deux thématiques clefs de ces niveaux : « Égalité, fraternité, solidarité » en 5<sup>e</sup> ; « Droits, libertés et responsabilité » en 2<sup>de</sup>.

**En 2025-2026**, la formation sera prolongée auprès des enseignants des niveaux montants des deux prochaines années (4<sup>e</sup> et 1<sup>ère</sup>, 3<sup>e</sup> et terminale). La même procédure de formation obligatoire en bassins, au plus près des territoires, sera déployée en **novembre et décembre** afin de toucher près de 500 enseignants. Le fil directeur de ces journées sera « Évaluer au service des apprentissages d'EMC ».

## → **L'accompagnement du plan IA et du cadre d'usage**

Les **actions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation aux usages des IA à destination des personnels de direction** seront organisées dans le cadre de formations d'initiative locale.

Objectif : acculturer les chefs d'établissement aux enjeux de l'IA en éducation, leur présenter le cadre d'usage des IA en éducation publié fin juin 2024 et leur apporter des informations sur le fonctionnement même des IA afin qu'ils disposent des éléments leur permettant de mieux accompagner leurs usages, ceux des équipes éducatives, des élèves et de leurs parents.

Deux journées ont déjà été organisées sur la fin de l'année scolaire 2024-2025 sur les **bassins du Puy-en-Velay et d'Aurillac**, une troisième est prévue **en septembre sur le bassin de Saint-Flour**, d'autres sont en projet.

Une forte mobilisation est en effet prévue en 2025-2026 autour de la sensibilisation et de la formation à l'IA.

Côté élèves, **des [parcours de formation Pix](#) seront disponibles pour les 4<sup>es</sup>, 2<sup>des</sup> et CAP2 en fin de 1<sup>er</sup> trimestre.**

Une **formation massive des enseignants** est également prévue.

# 4.

## Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves de la 6<sup>e</sup> au lycée

### → Les groupes de besoins

Mis en place à partir de la rentrée scolaire 2024, les groupes de besoins en français et mathématiques visent à renforcer le ciblage des pratiques pédagogiques autour de besoins clairement identifiés, afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves de développer une meilleure maîtrise des attendus du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils s'inscrivent dans le plan connu sous le nom de « Choc des savoirs », qui prend également appui sur des dispositifs existants tels que « Devoirs faits ». Ils sont accompagnés de **nouveaux programmes de cycle 3, applicables à partir de la rentrée 2025 pour les classes de CM1 et de sixième**, et d'une refonte du socle commun qui a fait l'objet d'une consultation en juin 2025.

Pour tenir compte des contraintes, des ressources, mais aussi des projets pédagogiques propres à chaque établissement, les modes d'organisation retenus ne sont pas uniformes : composition des groupes, horaire hebdomadaire, périodes de l'année, contenus abordés, sont très variables d'un collège à l'autre. Le choix de ces organisations a été le fruit d'une réflexion aboutie de la part des équipes pédagogiques, qui se poursuit pour la prochaine rentrée, éclairée par l'expérience acquise. Ces concertations sont indispensables pour garantir la réussite de la démarche. Bien au-delà des conditions pratiques de mise en œuvre, elles ont porté sur des aspects fondamentaux de l'enseignement des lettres : compétences de rédaction en tout premier lieu, mais aussi compréhension de l'écrit.

Là où les modes d'organisation l'ont permis, des effectifs plus restreints ont favorisé le développement de pratiques pédagogiques ouvertes reposant sur l'autonomie, le travail en groupe, l'entraide. De manière plus générale, les professeurs apprécient les heures de groupes qui leur permettent de mieux prendre en compte la parole des élèves, tout particulièrement de ceux qui n'ont pas suffisamment confiance en eux pour intervenir en classe complète.

### → Remobiliser au-delà de la classe : les stages de réussite

Prolongement de l'action éducative, les stages de réussite permettent aux élèves de consolider leurs acquis, de poursuivre les apprentissages ou de reprendre confiance.

**Dans l'Allier, 48 écoles publiques ont mis en place des stages de réussite en 2024-2025, pour 459 élèves encadrés par 80 enseignants.** Ces stages se sont déroulés sur trois périodes de vacances scolaires.

| Période        | Nombre d'écoles       |           | Nombre d'élèves       |            | Nombre d'enseignants  |           |
|----------------|-----------------------|-----------|-----------------------|------------|-----------------------|-----------|
|                | Éducation prioritaire | Hors EP   | Éducation prioritaire | Hors EP    | Éducation prioritaire | Hors EP   |
| Automne 2024   | 7                     | 2         | 79                    | 27         | 13                    | 5         |
| Printemps 2025 | 10                    | 10        | 69                    | 74         | 13                    | 13        |
| Été 2025       | 11                    | 8         | 130                   | 80         | 24                    | 12        |
| <b>Total</b>   | <b>28</b>             | <b>20</b> | <b>278</b>            | <b>181</b> | <b>50</b>             | <b>30</b> |

## → L'expérimentation prépa-2<sup>de</sup>

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, quatre prépas-2<sup>de</sup> ont été déployées, une par département, permettant à des élèves en fragilité scolaire à la fois de reprendre confiance en eux, de consolider leurs bases et de se préparer pour être davantage à l'aise l'année suivante en seconde générale ou en seconde professionnelle, suivant leur projet.

- Cusset : lycée Albert Londres
- Clermont-Ferrand : lycée La Fayette
- Aurillac : lycée Monnet Mermoz
- Le Puy-en-Velay : lycée Charles et Adrien Dupuy

Des professeurs volontaires se sont engagés dans cette expérimentation, développant des approches pédagogiques différentes et innovantes prenant en compte les besoins de manière individualisée. Les élèves ont également été accompagnés spécifiquement sur leur projet d'orientation.

45 jeunes ont bénéficié de cette année-tremplin et ont pu se sentir non seulement réconciliés avec l'école mais également un peu mieux armés pour réussir, à la grande satisfaction de leur famille. Certains ont même retenté le Diplôme national du Brevet.

### Exemple au lycée Albert Londres

- 14 élèves ;
- une équipe pédagogique volontaire ;
- un projet riche basé sur l'accompagnement individualisé.

À l'issue de l'année scolaire, tous les élèves ont obtenu une affectation grâce à un travail de réconciliation avec l'école qui a porté ses fruits.

# 5.

## L'enseignement professionnel : mieux former, sécuriser, insérer

Institué en 1985, le baccalauréat professionnel fête ses 40 ans en 2025. C'est le 1<sup>er</sup> diplôme de formation professionnelle en nombre d'élèves accueillis. Il permet l'insertion professionnelle tout comme la poursuite d'études, particulièrement en BTS.

Ces dernières années ont été marquées par des évolutions majeures des formations professionnelles en lien avec les transitions environnementale, numérique et sociétale.

La réforme du lycée professionnel mise en œuvre dès la rentrée 2023 se poursuit à la rentrée 2025, avec notamment la **généralisation du dispositif Avenir Pro** en partenariat avec France Travail et les missions locales, dont l'objectif est de mieux accompagner en dernière année de formation les lycéens professionnels dans leur recherche d'emploi.

La **transformation de la carte des formations professionnelles initiée dès la rentrée 2024 en faveur des filières stratégiques** (industrielles, BTP, santé/social) se poursuit. Pour la rentrée 2025, 10 projets de transformation seront mis en œuvre au sein des lycées professionnels, permettant la **création nette de 42 places en CAP et 16 places en Bac pro** (voir évolution de l'offre de formation page 57).

Par ailleurs, pour mieux répondre à des besoins spécifiques, les **colorations de diplômes** tout comme les **certificats de spécialisation** post Bac pro (en 1 an) sont particulièrement valorisés pour conforter les parcours des élèves et faciliter leur insertion professionnelle.

Afin d'accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles, la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec le conseil régional et les acteurs économiques du territoire, est lauréate d'une **subvention de 9,5 Millions d'€**.



### Effectifs en lycée professionnel

- 9347 élèves en Bac pro ;
- 2083 élèves en CAP ;
- 3617 étudiants en BTS en voie scolaire.

### Sécuriser la poursuite d'études des bacheliers professionnels

À titre expérimental, un travail de liaison entre le **bac pro de la filière biotechnologie, santé et environnement du lycée Gergovie (Clermont-Ferrand)** et les **BTS qui y sont associés au lycée Sidoine Apollinaire (Clermont-Ferrand)** est conduit depuis 2023-2024. Il concerne les mesures 4 (**Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis accéder à l'emploi ou poursuivre ses études**) et 5 (**Prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée**) de la réforme du lycée professionnel. Par le biais d'ateliers collaboratifs, il s'agit de fédérer les enseignants de lycée professionnel et de BTS autour de la question :

- de l'accompagnement à la poursuite d'études en amont ;
- de l'accueil des jeunes lycéens professionnels en aval.

Ce groupe réalise des ressources, encourage la formation entre pairs et favorise l'immersion d'enseignants dans les classes pré et post bac afin de mieux connaître les attendus et méthodes de chaque type de formation.

D'autres projets ont été menés, comme par exemple celui **des lycées Jean Monnet et Simone Veil au Puy-en-Velay sur la filière éco-gestion**.

Dans l'académie, plus de 57 % des bacheliers professionnels ont choisi le parcours de poursuite d'études.

### 6 janvier 2025 : le lycée professionnel François Rabelais de Brassac-les-Mines à la cérémonie de la galette au Palais de l'Élysée.

Trois élèves pâtissiers et trois élèves chocolatiers en Terminale CAP ont participé à cet événement, encadrés par M. Lherm, professeur de chocolaterie et M. Ceyras, proviseur du lycée. Cette expérience unique a permis aux élèves d'échanger avec plusieurs Meilleurs ouvriers de France, dont Rodolphe Couston et Thierry Meunier (MOF en Boulangerie) et Sébastien Leboeuf (MOF en Boucherie).

Ce dernier, qui a décrit son parcours, a expliqué aux élèves qu'en partant d'un CAP, on pouvait atteindre l'excellence, en étant déterminé et passionné.

Le Président de la République a accueilli les élèves, leur professeur et le proviseur sur la scène du grand salon de l'Élysée.



### 2 juillet 2025 : le lycée Marie Laurencin de Riom récompensé par le prix des Arts de la Fondation Colbert

Chloé Dérangère, lycéenne en bac pro artisanat d'art option Tapissier d'ameublement, a reçu ce prix pour son pouf intitulé « Nid feutré d'azur ». Le concours de chef-d'œuvre organisée par la Fondation Colbert célèbre l'excellence, le talent et l'ingéniosité des établissements de la voie professionnelle. Il met en lumière les réalisations exceptionnelles des jeunes et encourage tous les élèves et apprentis à persévérer.

« Nid Feutré d'Azur » est un pouf décoratif, fonctionnel et symbolique, conçu comme un cocon inspiré des nids d'oiseaux. L'objectif était de créer un objet évoquant la chaleur, la douceur et la poésie de la nature, tout en valorisant un savoir-faire textile artisanal.



### 10 juillet 2025 : jour de fierté pour le Bac pro Organisation de transport de marchandises et nos jeunes talents !

Chaque année, l'association Sabine Farge et l'AFT décernent le prix Sabine Farge à une lycéenne ayant participé au Concours général des métiers catégorie Transport et démontré une forte motivation à poursuivre ses études supérieures en transport.

Pour cette 8<sup>e</sup> édition, parmi les 6 lauréates, le 1<sup>er</sup> prix est décerné à Anaïs Ragon, du lycée professionnel Pierre Boulanger à Pont-du-Château, le 4<sup>e</sup> prix à Chloé Étienne, du lycée professionnel Anna Rodier à Moulins.

Un grand bravo à elles pour leur implication et mention spéciale à Anaïs qui s'est démarquée par son engagement, ses résultats et sa motivation, ce qui lui a valu de recevoir un chèque de 500 € en présence d'Anne Gasnier, Inspectrice générale de l'Éducation nationale du sport et de la recherche.



***Félicitations aux élèves, et merci aux équipes pédagogiques qui les ont accompagnés !***



2

***Une école  
protectrice  
pour toute la  
communauté  
éducative***

# 6.

## La sécurité des élèves et des personnels

### La protection de chacun et la sécurité de tous au cœur de l'action académique

L'académie mobilise l'ensemble de ses ressources afin de mettre en œuvre les plans ministériels de protection des personnes – élèves, familles et personnels – et renforce ses partenariats avec les préfetures, les forces de sécurité intérieure et la justice.

À titre d'exemple, la rentrée 2025 sera marquée par la signature d'une **convention-cadre entre le rectorat et le parquet général**, destinée à renforcer la coordination et la lisibilité des actions menées à l'échelle de l'Auvergne.

La **veille quotidienne** et l'**analyse des phénomènes sociétaux** qui traversent l'École permettent d'adapter en permanence les modalités d'action, avec un objectif clair : développer une véritable **culture partagée de la sécurité**. Dès la rentrée, cette mission sera placée sous la responsabilité du **directeur de cabinet de la rectrice**, pilote du nouveau **Service de défense et de sécurité académique (SDSA)**. Trois priorités guident l'action : **protéger, prévenir, éduquer**.

Les établissements bénéficient d'un **rendez-vous mensuel**, le *mercredi de la sécurité*, consacré au partage de retours d'expériences et à l'exploration de thématiques récurrentes ou émergentes, afin de favoriser un quotidien scolaire apaisé.

### Accompagner les personnels

Former et soutenir les équipes est une condition essentielle pour garantir la sécurité de tous. En complément des formations à la gestion de crise, l'académie développe la connaissance des phénomènes de violence et de crise, ainsi que les postures adaptées à chaque situation.

- **25 formateurs académiques** conçoivent et animent des modules ciblés, en lien avec les fonctions (direction d'école, vie scolaire, équipes de direction, services déconcentrés).
- Le **partenariat étroit avec les groupements de gendarmerie départementale** constitue un appui indispensable.
- À ce jour, **171 personnels ont été formés à la gestion de crise** et **447 sensibilisés** (dont 257 pour la seule année scolaire 2024-2025).

À partir de 2025-2026, **un nouveau module court sera expérimenté pour les enseignants**. Conçu en partenariat avec les lycées professionnels des métiers de la sécurité, il proposera des mises en situation inspirées de cas réels, ouvrant des perspectives innovantes pour les formateurs.

### Éduquer et protéger les élèves

L'éducation à la sécurité constitue un levier protecteur et responsabilisant. L'**équipe mobile académique de sécurité (Émas)** accompagne les établissements dans la prise en charge des élèves perturbateurs au travers :

- de **protocoles individualisés** (27 en 2024) ;
- de **mesures de responsabilisation** (52 en 2024).

Ces dispositifs favorisent le maintien des élèves dans leur établissement d'accueil. L'Émas intervient également auprès des classes pour animer des séances éducatives autour de thèmes majeurs : usage raisonné des réseaux sociaux, climat scolaire, vivre ensemble.

La **sensibilisation aux risques** est également intégrée au parcours éducatif :

- le **17 octobre 2025**, à l'occasion de la Journée nationale de la résilience, un **hackathon académique** invitera les élèves à identifier un risque majeur pour leur établissement et à proposer un plan d'action sous forme d'un document d'information destiné à la communauté scolaire ;
- à l'automne, une série de **7 webinaires intitulés « Le 13 h du risque majeur »** permettra aux personnels de renforcer leur culture du risque et de l'exercice scénarisé du plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Enfin, l'ouverture sur le monde professionnel est encouragée. Les établissements scolaires accueillent des **apprenants des formations en sécurité** (CAP, Bac pro, BTS), une expérimentation initiée en 2024-2025 et reconduite en raison de ses résultats positifs.

### → **Sécurité routière : le Puy-de-Dôme et l'Allier mobilisés**

Les 18-24 ans sont surreprésentés dans l'accidentalité routière parmi les victimes, tuées ou blessées.

**Dans le Puy-de-Dôme, cela correspond à 1 mort tous les 11 jours.**

À l'issue de la Commission départementale de sécurité routière de mars 2024, le préfet du Puy-de-Dôme a demandé une déclinaison d'actions sur 2024-2025 avec tous les partenaires de l'École sur ce dossier : Police, Gendarmerie, Pompiers, Fédération française des motards en colère, Substitute du procureur.

Le rectorat s'est mobilisé en rappelant l'obligation, depuis 2015, d'instaurer une demi-journée de sensibilisation à la sécurité routière pour les élèves de lycée.

Cette synergie, renforcée par la contribution des élèves élus au Conseil académique de la vie lycéenne, a conduit à la création d'un kit pédagogique ayant vocation à être présenté aux élèves. Chaque référent sécurité routière en lycée a ainsi dorénavant à sa disposition un ensemble de supports prêts à être utilisés.

En février 2025, ces référents ont reçu une formation de 3 heures où le contenu du kit pédagogique leur a été présenté.

Cette action de sensibilisation des élèves a touché 3500 élèves de terminale scolarisés dans les 23 lycées publics du Puy-de-Dôme. Le travail initié dans ce département a vocation à se déployer dans le reste de l'académie.

Dans l'Allier, la totalité des 37 collèges du département a organisé une activité débouchant sur l'attestation scolaire de sécurité routière.

Le conseil départemental a, en outre, offert cette année plusieurs prestations, notamment auprès de deux écoles publiques, quatre collèges et trois lycées.



Collèges Alice Arteil du Mayet-de-Montagne et Anne de Beaujeu de Moulins

# 7.

## Le plan *Brisons le silence, agissons ensemble*

Depuis septembre 2024, l'académie accroît son contrôle des établissements d'enseignement privés sous contrat (EPSC) afin de s'assurer du respect de l'ensemble des obligations contractuelles, notamment en matière d'organisation pédagogique et de gestion financière et administrative. Ce contrôle est renforcé par la mise en place du plan « Brisons le silence, agissons ensemble » qui vise à détecter les violences morales, physiques et sexuelles, aussi bien au sein des établissements que lors de voyages scolaires.

Avant la mise en place de ce plan, les services académiques, en tant qu'employeur, effectuaient déjà des contrôles :

- **contrôle financier** : obligations horaires des enseignants, respect des heures dues aux élèves dans chaque discipline ;
- **contrôle du casier judiciaire**, y compris contrôle de l'honorabilité.

Avec le plan « Brisons le silence, agissons ensemble », **l'accent est mis sur le recueil de la parole des élèves et sur le contrôle des « Faits Établissement »** permis par le nouveau décret n°2025-542 du 16 juin 2025 :

- remontée obligatoire des « Faits établissement » ;
- questionnaire en ligne anonyme à l'attention des élèves notamment à la suite d'un voyage scolaire ;
- obligation d'affichage du 119 (appel gratuit et confidentiel, 24h/24 et 7 jours/7) avec contrôle flash.

**L'académie de Clermont-Ferrand compte 188 établissements privés sous contrat :**

- 110 écoles primaires ;
- 48 collèges ;
- 30 lycées.

Pour le renforcement du contrôle des établissements privés, le rectorat de Clermont-Ferrand déploie une **mission compétente sur l'ensemble de l'académie, assurée par les inspecteurs des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés, ainsi que par la division de l'enseignement privé**. Cette dynamique de régulation est fondée sur le dialogue, la transparence et l'amélioration continue.

**L'objectif est de contrôler l'ensemble des établissements scolaires privés d'ici à 2029.**

Des formations à destination des personnels ont été organisées afin de coordonner ces contrôles. Une grille établie au niveau académique permet d'évaluer les établissements sur différents critères administratifs, financiers et pédagogiques.

Le plan académique pluriannuel de contrôle s'articule autour de deux axes :

- d'une part, un **contrôle sur pièces** afin de vérifier le fonctionnement administratif de l'établissement, la conformité des obligations pédagogiques avec les prescriptions contractuelles et le contrôle de l'utilisation des moyens alloués ;
- d'autre part, un **contrôle sur place** afin d'approfondir l'inspection des aspects administratifs, pédagogiques et de vie scolaire.

Modalités :

- 40 % des établissements privés sous contrat de l'académie seront contrôlés d'ici à 2027, dont la moitié sur place, selon une programmation établie en cohérence avec les priorités nationales et locales ;
- 4 établissements, appartenant au même ensemble scolaire, ont d'ores et déjà fait l'objet d'un contrôle sur place cette année ;
- en 2025/2026, l'objectif est le contrôle sur pièces de 37 établissements, dont 16 feront l'objet d'un contrôle sur place ;
- le contrôle sur place donne lieu à la production d'un rapport transmis au chef d'établissement et comportant des recommandations si besoin.

Les informations recueillies sont mutualisées à l'échelle académique et donnent lieu, lorsque des problématiques récurrentes sont identifiées, à la mise en place de mesures collectives : élaboration de fiches ressources, formations ciblées à destination des chefs d'établissement, recommandations partagées lors des réunions de pilotage. Un travail est en cours pour valoriser les bonnes pratiques et accompagner les établissements dans le pilotage de « Faits Établissement », avec une attention particulière portée à la qualité du climat scolaire, à la gouvernance éducative et à l'équilibre des relations entre les acteurs.

**Le contrôle devient ainsi un levier au service de la qualité éducative, s'inscrivant pleinement dans une logique d'accompagnement, au bénéfice des élèves, des familles et des personnels.**

### **Contrôle des établissements privés hors contrat : une vigilance académique structurée, renforcée par les nouvelles obligations réglementaires**

Conformément à l'article L.442-2 du code de l'Éducation et au vademécum national publié en juillet 2022, l'académie mène un contrôle rigoureux et systématique des établissements privés hors contrat (EPHC).

**Chaque établissement est contrôlé à son ouverture, puis sur site tous les deux ans**, à l'aide d'une grille d'analyse intégrant les volets pédagogiques, administratifs, sécuritaires, financiers et désormais explicitement les dispositifs de protection des personnes (décret n° 2025-542 du 16 juin 2025 relatif au recueil et au traitement des signalements des faits de violence dans les établissements d'enseignement privés).

Le guichet unique académique garantit une **coordination harmonisée** entre les services du rectorat et les 4 directions académiques, en lien étroit avec les autres administrations de l'État et les maires des communes concernées.

À la rentrée 2025, 18 EPHC sont recensés dans l'académie. Aucun élément préoccupant n'a été relevé lors des **12 contrôles menés cette année**. Les inspecteurs ont souligné la réactivité des directions face aux recommandations antérieures.

Une **réunion annuelle de rentrée** avec l'ensemble des directions permet de rappeler les attendus du cadre réglementaire, notamment ceux introduits par le décret de juin 2025.

Les contrôles confirment une nette professionnalisation de la fonction de direction. Les chefs d'établissement se sont approprié les outils numériques de gestion, tiennent à jour leurs registres obligatoires et déploient tous un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) à jour, téléversé sur l'application nationale dédiée.

Enfin, aucun établissement privé hors contrat de l'académie ne se revendique d'une pédagogie en rupture avec la société ou les valeurs républicaines. Tous font référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et articulent leur approche pédagogique spécifique aux programmes nationaux.

Dans ce cadre exigeant et équitable, **l'académie de Clermont-Ferrand poursuit une régulation vigilante et constructive, au service de la protection des mineurs, de la qualité éducative et du respect des principes républicains.**

# 8.

## Lutter contre le harcèlement à l'école

La lutte contre le harcèlement scolaire repose sur un engagement fort et partagé de l'ensemble des acteurs éducatifs.

**PHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

À travers le **déploiement du programme Phare**, les établissements labelisés témoignent d'une mobilisation concrète et durable, rendue possible par un travail collectif, consolidé par les formations académiques destinées à accompagner au mieux les équipes.

Cette année, **99,44 % des établissements de l'académie sont labelisés** : 99,44 % des écoles, 99,27 % des collèges et 100 % lycées.

Dans le cadre de cet accompagnement des établissements, le plan académique de formation à la prévention du harcèlement scolaire a été conçu pour répondre à la demande ministérielle (**formation de 6 heures pour chaque personnel**) et pour **approfondir les connaissances et compétences des personnels chargés de la prévention et du traitement des situations de harcèlement.**

Les formations ont été déployées à deux niveaux :

- **à l'échelle des bassins**, avec 13 formations à destination des coordonnateurs Phare ;
- **à l'échelle départementale**, avec des formations destinées aux équipes ressources, centrées sur les phénomènes de bouc émissaire, leur compréhension réflexive et les outils mobilisables.

Ces formations ont allié un **apport théorique solide** à des **misés en situation pratiques**, afin de permettre aux équipes ressources de développer leur **expertise dans l'analyse et le traitement des cas d'intimidation ou de harcèlement**, chacun marqué par sa singularité. Ces apports sont indispensables pour saisir la complexité et les mécanismes à l'œuvre.

En 2025-2026, le plan de formation se poursuivra dans l'objectif de **former progressivement 100 % des personnels** conformément aux objectifs ministériels.

Au second trimestre 2026, des modules consacrés la **justice restaurative** - outil privilégié dans une approche centrée sur le climat scolaire – seront proposés. Ces formations permettront aux personnels ayant suivi les journées départementales 2024-2025 sur les phénomènes de bouc émissaire d'enrichir leur pratique. L'objectif est de leur **offrir des leviers pour gérer les conflits, prévenir les situations d'isolement** rencontrées dans les phénomènes de harcèlement et **restaurer le lien social au sein d'une classe ou d'un groupe d'élèves**. À cet effet, une équipe académique a été spécifiquement formée et les premières expérimentations ont été menées avec succès. Les formateurs académiques seront opérationnels pour sensibiliser les personnels volontaires dès 2026.



## La labellisation Phare et le concours Non au harcèlement : un engagement fort et créatif.

La labellisation Phare repose aussi sur la participation à l'un des trois temps forts de l'année :

- 7 novembre : journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école ;
- 11 février : Safer Internet Day, journée internationale pour un Internet sans crainte ;
- concours annuel Non au harcèlement.

Ce dernier représente une formidable opportunité pour les équipes éducatives de mobiliser les élèves autour de la prévention, en les impliquant activement dans une démarche de sensibilisation.

Pour sa 13<sup>e</sup> édition, il continue de rencontrer un vif succès. L'académie peut se féliciter de s'être distinguée deux années de suite au niveau national :

- en 2024-2025, le **collège Jean Vilar à Riom** (63) a été lauréat dans la catégorie affiche pour son projet sur la « prévention du harcèlement sexiste et sexuel » ;



- l'année précédente, en 2023-2024, deux établissements avaient été récompensés : le collège **Émile Guillaumin de Moulins** (03), prix des professionnels de la communication pour sa vidéo devenue clip officiel de la campagne nationale 2024-2025, et le lycée **Blaise Pascal d'Ambert** (63), pour la meilleure vidéo dans la catégorie « prévention du harcèlement sexiste et sexuel ».

# 9.

## Promouvoir un usage raisonné du numérique à l'école

### → Généralisation de Portable en pause au collège

Retour sur les enseignements de l'expérimentation de la pause numérique.

#### Collège du Haut Allier à Langeac (Haute-Loire)

L'enquête menée par le collège auprès des élèves et des parents sur la mise en œuvre de la pause numérique depuis la rentrée 2024 permet de tirer quelques enseignements :

- la grande majorité des **parents** est satisfaite, voire très satisfaite, de la mise en œuvre de la pause numérique. Pour la plupart d'entre eux, les enfants se rendent d'ailleurs désormais au collège sans téléphone ;
- les **élèves** acceptent la pause numérique. Ils se disent plus concentrés, moins distraits. Les interactions entre pairs augmentent et le climat est apaisé ;
- pour **l'équipe de direction**, le bilan est très positif : très peu d'élèves pris en faute, des familles soutenantes et des professeurs soulagés.



#### Collège Boris Vian à Retournac (Haute-Loire)

Le projet pause numérique était déjà en gestation en 2023-2024 dans le cadre du Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), avant d'être officiellement lancé à la rentrée 2024.

Une campagne de communication (courriers et affichage) a été déployée en direction des élèves, des familles et des équipes. Un travail pédagogique important a été réalisé pour expliquer le fonctionnement, sensibiliser les élèves et les rendre acteurs. Le règlement intérieur a été modifié.

Depuis la mise en œuvre, environ 75 % des élèves viennent au collège sans téléphone ou le dépose dans leur casier.

Aucune plainte pour dégradation de téléphone n'a été enregistrée cette année.

Les parents et les élèves ont pu faire part de leur pleine satisfaction en CESCE, en conseil de la vie collégienne (CVC) ou au cours d'échanges informels.



Sans que cela en soit l'unique raison, le collège constate :

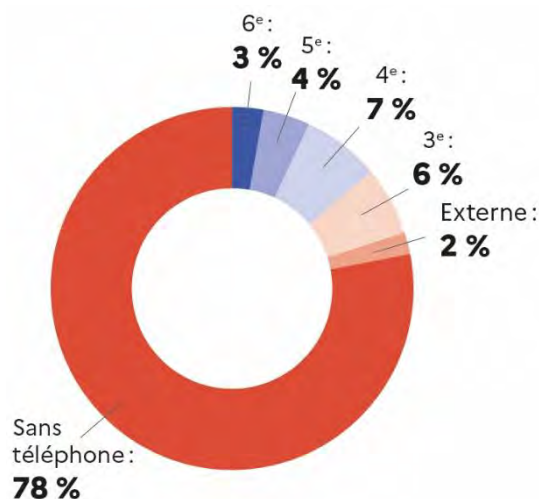
- une baisse drastique des faits de harcèlement ou de cyberharcèlement ;
- une meilleure connaissance de la part des élèves des conséquences de l'usage des appareils connectés ;
- une baisse des incivilités et comportements inappropriés ;
- une demande accrue de la part des élèves d'activités à mener au collège ;
- la réappropriation du CVC et du foyer ;
- un sentiment général d'amélioration du climat scolaire.

## Collège de la Combraille à Marcillat-en-Combraille (Allier)

6 valises ont été financées par le conseil général : une pour chacune des 5 classes et une pour l'internat. Les élèves ont un numéro attribué à un emplacement dans la valise, numéro reporté sur leur carnet de correspondance.



**Pourcentage de téléphones déposés dans les valises sur l'année scolaire 2024-2025**



### → **Limitation des accès à Pronote et aux notifications de vie scolaire de l'ENT le soir entre 20h et 7h et le week-end**

Des contacts ont été pris avec l'éditeur de l'ENT déployé dans les établissements de l'académie. Les enseignants ont déjà la possibilité de décaler l'affichage de certaines publications pour répondre à la demande. Un travail de fond est en cours pour élargir le périmètre des publications ainsi contrôlées et d'automatiser les procédures.

### → **Diffusion des livrets d'accompagnement et de repères d'usage du numérique à l'école à destination des parents**

Un travail en région académique est envisagé pour compléter, si nécessaire, les informations contenues dans ce document national.

La rectrice a signé le 19 juin 2025 la feuille de route départementale d'inclusion numérique 2025-2027 portée par la préfecture du Puy-de-Dôme et le département.

L'Éducation nationale est partenaire des actions conduites dans ce cadre, en particulier autour des engagements 3 (Préparer les jeunes au monde numérique de demain) et 4 (Structurer le travail des différents acteurs et partenaires). La déclinaison de cette feuille de route commencera dès la rentrée.

Un premier comité de pilotage du dispositif « [France Numérique Ensemble](#) » est prévu le 10 octobre 2025

# 10.

## Santé mentale des élèves, du repérage à la prise en charge, l'académie se mobilise

Depuis janvier 2024, le plan santé mentale des élèves se met en place dans l'académie, conformément aux annonces ministérielles qui font du bien-être des élèves une priorité.

Ce plan comprend :

- la diffusion des numéros d'urgence :
  - 3114 (numéro national de prévention du suicide);
  - 119 (numéro national enfance en danger);
  - 3018 (numéro national prévention du harcèlement);
- la mise en place des protocoles « santé mentale » qui clarifient le « Qui fait quoi », du repérage à la prise en charge et au suivi des situations des élèves en souffrance psychique.  
Deux maillons essentiels de cette chaîne : les personnels repères qui contribuent au repérage et qui alertent, et les professionnels ressources de service social, de santé et psychologues de l'Éducation nationale, qui évaluent et qui prennent en charge les élèves;
- un plan de formation pour accompagner la mise en œuvre des protocoles.

**L'académie de Clermont-Ferrand a constitué en 2024 une équipe d'une vingtaine de formateurs issus des professionnels volontaires parmi les infirmiers, assistants de service social et psychologues de l'Éducation nationale. Ces formateurs ont sensibilisé 464 adultes repères des collèges et lycées de l'académie.**

Le déploiement du plan santé mentale sera poursuivi en 2025-2026 afin de renforcer les équipes repères existant dans le 2<sup>d</sup> degré.

Une réflexion est en cours pour adapter et accompagner le déploiement du protocole au niveau du 1<sup>er</sup> degré, en lien avec les directives ministérielles.

**L'académie a mis en place des formations afin d'outiller les professionnels ressources, notamment avec l'intervention du Dr Xavier Pommereau, médecin psychiatre de renom sur les questions de la santé mentale des adolescents et jeunes adultes.**

Ces actions académiques sont incluses au sein de la feuille de route régionale santé mentale portée par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en cours de stabilisation.

### Les numéros d'urgence

**3114** SOUFFRANCE  
PRÉVENTION  
DU SUICIDE



**Plateforme nationale pour  
le harcèlement et le cyberharcèlement :**  
*Service et appel gratuits - Numéro d'appel national*



# Réaffirmer la politique de ressources humaines

La politique académique de ressources humaines s'inscrit dans un souci d'amélioration continue et d'adaptation aux enjeux partagés par l'ensemble de la fonction publique. Sa mise en œuvre est facilitée par un **dialogue social de qualité**.

Après une première feuille de route RH académique dont le bilan a été présenté aux organisations syndicales en octobre 2024, la [feuille de route RH académique 2025-2028](#) doit répondre à d'ambitieux objectifs en termes de recrutement et de fidélisation des agents.

## → Un accompagnement des personnels qualitatif avec la Feuille de route RH académique

C'est l'ensemble de la communauté RH académique qui est mobilisée en faveur des 22 995 personnels de l'académie répartis dans les 11 grandes familles de métier de l'Éducation nationale et ce, quel que soit leur statut. La feuille de route RH académique est d'ailleurs le fruit d'un travail collaboratif.

Elle s'inscrit dans le cadre du projet stratégique académique illustrant l'engagement du collectif académique à promouvoir le bien-être et l'épanouissement des personnels dans le développement de leur professionnalité tout au long de la vie. Elle a été présentée au Comité social d'administration académique du 21 février 2025.

Ce document-cadre s'appuie sur les 3 axes suivants :

### Axe 1 - Attirer les talents

La communication destinée au grand public et aux candidats potentiels doit mettre en avant nos métiers et nos valeurs, tout en diversifiant nos viviers de recrutement. Elle doit également jouer un rôle clé dans la valorisation et l'information sur nos dispositifs RH auprès des agents de l'académie.

D'où la participation à de nombreux webinaires et forums (dont Handisup, le forum de la fonction publique à destination des militaires et gendarmes, le salon de l'emploi public organisé par la Drac à Clermont-Ferrand, etc.). **Un forum sur les métiers de l'Éducation nationale** sera également organisé comme l'an passé dans un lycée avant les vacances d'automne.

Depuis juin 2024, l'académie de Clermont-Ferrand publie ses offres d'emploi sur le portail « [Rejoignez les métiers de l'éducation, du sport et de la recherche](#) ». Cette visibilité a créé un afflux de candidatures (plus de 7000 reçues depuis le lancement).

### Axe 2 - Fidéliser les agents

Il convient également de donner envie à l'ensemble des personnels de l'académie de se projeter au sein de notre administration en leur offrant des perspectives d'évolution. La Mission académique de l'encadrement permet de détecter des personnels afin de les faire évoluer. Un travail a été mené pour constituer un vivier sur des métiers en tension, notamment pour constituer un vivier de Faisant-Fonction Personnel de direction et d'inspecteur. Un tutorat et une formation dédiée pour préparer le concours est proposé ainsi que le mentorat. Certains personnels peuvent ensuite être orientés vers le Service de politique de l'encadrement supérieur lors de sa revue des cadres en académie.



Cette stratégie de fidélisation repose en premier lieu sur la mise en place d'accompagnements personnalisés de proximité, à des moments clés des parcours professionnels des agents en les soutenant notamment lors des mobilités, des transitions professionnelles et bien évidemment sur le développement de parcours de formation continue. Enfin, la garantie d'un environnement de travail optimal sécurisé, de conditions de travail propices à l'épanouissement professionnel et d'une promotion active de l'égalité professionnelle et de la diversité permet de constituer un cadre déontologique rassurant et motivant. À ce titre, l'académie s'engage en faveur de ses agents tant sur le volet social que sur celui de leur protection.

L'académie a mis en place un **groupe d'accompagnement académique des personnels de direction** afin de prendre en compte les problématiques propres à l'exercice du métier de chef d'établissement. La charte des pratiques de pilotage en établissement fait l'objet d'un point systématique à chaque réunion du groupe « Blanchet » de concertation avec les représentants des personnels de direction. Plusieurs groupes de travail techniques se sont tenus pour prendre en compte l'urgence, les facteurs de complexité du métier et le contexte de chaque établissement. Ils ont pour but d'améliorer l'accompagnement de proximité des personnels de direction en proposant des protocoles et des ressources et en offrant le soutien personnalisé d'acteurs pertinents et bienveillants pour s'adapter à un nouveau poste, pour débiter dans la fonction, ou bien encore pour réguler une situation problématique en établissement.

À l'instar du groupe Blanchet, **un groupe de concertation a été mis en place avec les IEN du 1<sup>er</sup> degré.**

### Axe 3 - Consolider la fonction RH

L'académie vise depuis plusieurs années à améliorer en permanence la formalisation, la planification et la sécurisation de ses process RH.

À compter de septembre 2025, tous les AESH de l'académie seront gérés au sein de la DRH. Cela permet d'avoir une gestion identique pour tous ces collègues (plus nombreux que les enseignants agrégés et professeurs des lycées professionnels) et de sécuriser leur gestion du fait d'une équipe plus importante.

### → **Vers un nouveau Plan d'action académique égalité-diversité**

Pour assurer l'égalité professionnelle, un plan d'action académique a été adopté, une référents égalité-diversité académique et 4 référents départementaux ont été installés, une cellule d'écoute et de traitement des signalements de discrimination, de harcèlement ou de violences sexistes et sexuelles créée. Cette cellule recueille également les signalements des personnels du Creps de Vichy. L'académie de Clermont-Ferrand est la première à avoir proposé cette mutualisation.

Ce plan d'action est prorogé jusqu'à l'entrée en vigueur à l'automne 2025 du nouveau, en cours d'élaboration. Il comprendra un volet consacré à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Un plan diversité sera aussi à élaborer d'ici à la fin de l'année civile.

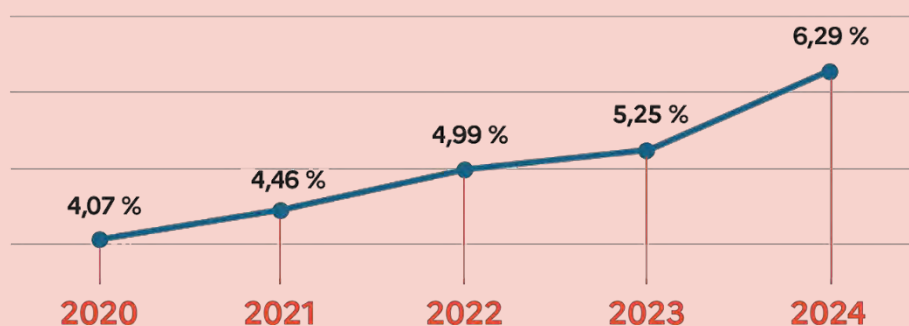
## L'académie a fait de l'inclusion une priorité, pour les élèves comme pour ses personnels

Une correspondante handicap est affectée au sein de la DRH pour **faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi** des personnels en situation de handicap.

**Pour la première fois** depuis la grande loi Handicap de 2005 qui impose d'employer au moins 6 % de travailleurs handicapés, l'académie de Clermont-Ferrand respecte cette obligation : avec un taux d'emploi de 6,29 % de personnes en situation de handicap au 31 décembre 2024, elle fait partie des 5 académies qui atteignent ce taux des 6 %.

Clermont-Ferrand se situe ainsi au 4<sup>e</sup> rang, derrière les académies de Corse, Limoges et Bordeaux et devant Toulouse. Ce résultat reflète notre engagement en faveur de l'inclusion professionnelle, en lien avec la feuille de route RH académique.

### Augmentation du taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans l'académie



En 2024, ce sont 93 agents qui ont bénéficié d'un aménagement de leur poste de travail, souvent matériel ou technique, financé par les crédits handicap et destiné à les maintenir dans l'emploi. 28 % sont enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré, 49 % dans le 2<sup>d</sup> degré, 17 % sur des fonctions administratives.

Le matériel financé est essentiellement des appareils auditifs (34 %), du mobilier de bureau (27 %), du matériel informatique (11 %). Les autres prestations concernent la mise à disposition de transports, la réalisation de bilan (de compétences, de bilan basse vision, etc.).

**Dans le champ du recrutement, la titularisation par la voie contractuelle réservée aux personnes en situation de handicap est un dispositif ancré dans les pratiques et le fonctionnement des divisions du personnel.** Pour exemple, 7 recrutements dans le cadre de la voie réservée ont été réalisés dans le 2<sup>d</sup> degré public.

**Un travail de communication/information régulier est réalisé par la correspondante handicap :** participation de l'académie à Duoday et à plusieurs forums de l'emploi chaque année.

**Le rectorat est enfin moteur au sein de la commission de mobilité inter fonction publique,** créée en 2018, qui permet à des agents en situation de handicap ou déclarés inaptes à leur fonction d'élargir leur champ des possibles dans le cadre de leur reconversion. Cette commission, sous l'égide de la Préfecture de région et du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique), réunit chaque trimestre les référents handicap des administrations des 3 versants de la fonction publique pour trouver des solutions de reconversion.



3

***Une école  
émancipatrice  
pour assurer  
l'avenir de  
chaque élève***

# Améliorer les dispositifs de l'école inclusive

**8300 élèves en situation de handicap** sont scolarisés à la rentrée 2025 dans l'académie, accompagnés par **2130 accompagnants d'élèves en situation de handicap** (AESH). L'accompagnement peut être individuel, mutualisé ou collectif en Unité localisée pour l'inclusion scolaire.

## → Mieux répondre aux besoins particuliers des élèves avec les pôles d'appui à la scolarité (PAS)

La création des pôles d'appui à la scolarité est issue des recommandations de la Conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023. Afin d'améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité et de compensation proposées aux élèves, la CNH confie la responsabilité de la réponse de premier niveau à l'Éducation nationale.

### Qu'est-ce qu'un pôle d'appui à la scolarité (PAS) ?

Le PAS est une organisation qui a pour mission d'apporter, de manière souple et réactive, des réponses adaptées aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Le PAS peut être sollicité par les parents, les enseignants, les chefs d'établissement, les inspecteurs et les directeurs d'école.

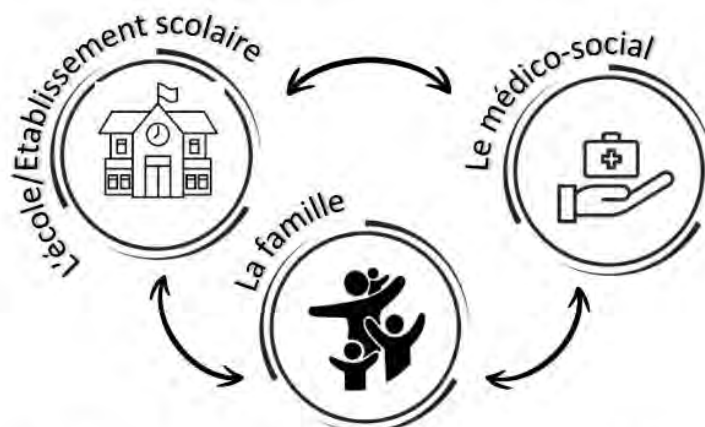
Le PAS accompagne également les familles qui sont reçues, à leur demande, par le coordonnateur du PAS afin d'analyser les besoins de leur enfant et proposer des réponses adaptées.

### Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques

L'équipe permanente du PAS est composée d'un coordonnateur et d'un éducateur spécialisé : ils constituent un binôme opérationnel dans une logique de coopération. Le coordonnateur est un personnel de l'Éducation nationale déchargé à temps plein, disposant d'une expertise en matière de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'éducateur spécialisé, également à temps plein, est dédié au PAS. Il a vocation à analyser les demandes, à préconiser des solutions ou à intervenir lui-même *in situ* chaque fois que nécessaire, toujours en lien avec le coordonnateur du PAS.

Afin de répondre rapidement à tous les besoins éducatifs et pédagogiques des élèves, le PAS s'appuie sur des ressources multiples, notamment sur l'ensemble des personnels concourant à l'aide, à l'accompagnement et au soin, qu'ils relèvent du scolaire, de l'éducatif, du sanitaire, du paramédical ou du médico-social.



Une coordination étroite entre les acteurs de l'Éducation nationale et du médico-social.

## Les réponses de premier niveau du PAS

**Aménagements pédagogiques :** au regard des aménagements déjà mis en place par l'école ou l'établissement scolaire de l'élève, le PAS peut proposer des adaptations et aménagements complémentaires, rapidement mis en œuvre.

**Matériel pédagogique adapté :** le PAS peut proposer l'attribution d'un matériel pédagogique adapté, répondant à un enjeu d'accessibilité.

**Soutien pédagogique et médico-social :** ce soutien est proposé par le PAS et consiste en la sollicitation des professionnels de l'Éducation nationale ou du secteur médico-social pour un appui direct et ponctuel auprès de l'élève.

La réponse de premier niveau ne se substitue pas aux modalités de compensations notifiées par la MDPH, pas plus qu'au PPS (Projet personnalisé de scolarisation) ou au PAP (Plan d'accompagnement personnalisé). Elle peut intervenir en amont ou être complémentaire de l'existant.

## Mobilisation des ressources territoriales

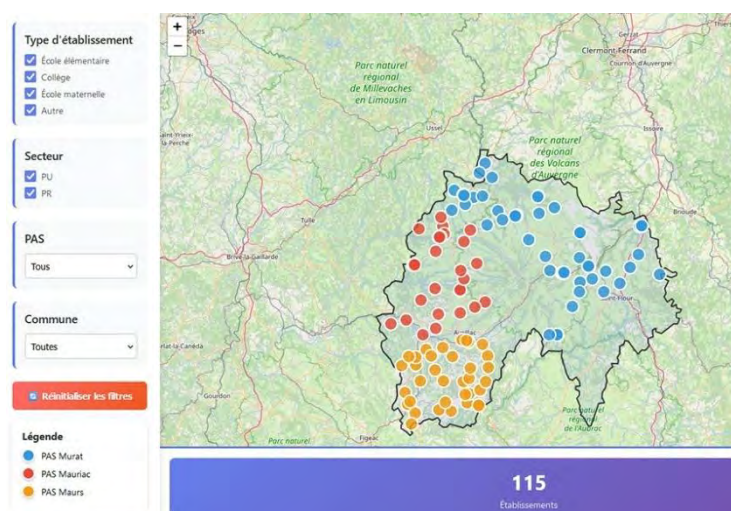
Le PAS peut solliciter la contribution de toutes les ressources susceptibles d'apporter un soutien sur son territoire.

## Trois PAS déployés dans le Cantal dès la rentrée scolaire 2025

Le pôle d'appui à la scolarité est une organisation territoriale comprenant les établissements scolaires, publics et privés sous contrat avec l'État. Il permet de rendre les territoires davantage inclusifs.

Trois PAS sur six prévus sont déployés dans le département du Cantal à la rentrée 2025, sur les secteurs de **Maur**, **Murat** et **Mauriac**. Les PAS seront implantés dans des collèges et seront en mesure d'assurer des permanences régulières au sein des maisons France Services.

La carte des PAS du Cantal pour la rentrée 2025 est dès à présent accessible sur l'intranet académique.



## Un identifiant national élève (INE) pour tous

Tous les enfants et les jeunes doivent disposer d'un identifiant national élève quel que soit leur parcours de scolarisation. À ce jour, de nombreux élèves ont un parcours de scolarisation mis en œuvre sous la responsabilité d'un établissement spécialisé médico-social.

**L'académie de Clermont-Ferrand s'est pleinement engagée dans le déploiement de la mesure INE pour tous.** Les directeurs des établissements médico-sociaux des quatre départements ont bénéficié d'un temps d'information et de formation dédié. Ils disposent tous à présent d'un accès sécurisé aux bases élèves de l'Éducation nationale.

Au-delà de l'attribution d'un INE à chaque élève, l'enjeu principal est de permettre à l'Éducation nationale d'assurer le suivi des enfants et des jeunes tout au long de leur scolarité, y compris pour les élèves scolarisés dans les établissements spécialisés du secteur médico-social.

Qui active l'INE des élèves du médico-social ?

- **Les directeurs d'établissement médico-social** procèdent aux inscriptions des élèves scolarisés dans leur établissement spécialisé.
- **Les directeurs d'école et les chefs d'établissements** procèdent à l'inscription des élèves des unités d'enseignement externalisées dans les écoles, les collèges et les lycées.

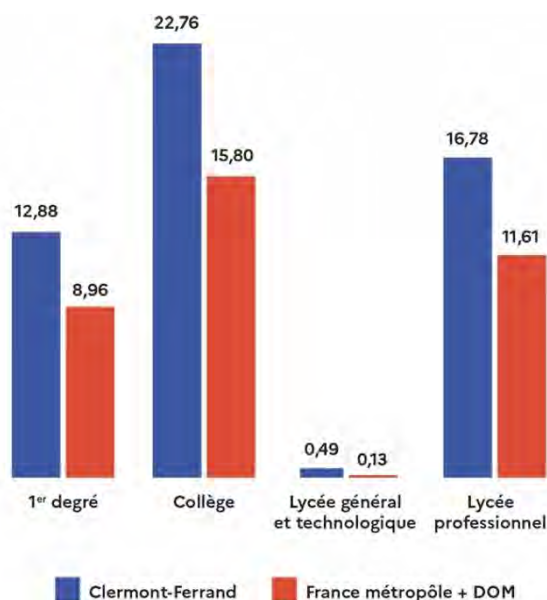
## → La suite du déploiement des Unités locales pour l'inclusion scolaire (Ulis)

L'académie de Clermont-Ferrand se caractérise par un **nombre élevé d'élèves affectés en Ulis pour 1000 élèves**, que ce soit dans le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>d</sup> degré.

Cet indicateur montre tout l'engagement du rectorat et des directions académiques dans la mise en œuvre de réponses Éducation nationale.

**La rentrée 2025 verra l'ouverture de 11 nouveaux dispositifs sur le territoire de l'académie** : 5 Ulis école, 3 Ulis collège, 3 Ulis lycée.

Ces ouvertures porteront le nombre total de dispositifs Ulis à 279 : 135 Ulis école, 119 Ulis collège, 25 Ulis lycée.



## → Stratégie troubles du neurodéveloppement

Les troubles du neurodéveloppement (TND) sont caractérisés par des difficultés significatives dans le développement de plusieurs fonctions du cerveau (fonctions cognitives) telles que la socialisation, la communication, la motricité, l'attention, le raisonnement, la mémoire ou encore les apprentissages. La stratégie « troubles du neurodéveloppement 2023-2027 » relève les défis d'un repérage le plus précoce possible et d'une meilleure adaptation de la scolarité aux particularités des élèves.

Dans les classifications internationales, ces troubles regroupent :

- les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- le trouble du développement intellectuel (TDI) ;
- le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ;
- les troubles Dys (appellation française).

Au plan régional, cette orientation est déclinée dans la **convention en faveur de l'école inclusive** dans son deuxième axe : « Poursuivre le déploiement d'offres adaptées aux besoins spécifiques des élèves avec pour objectif stratégique de **renforcer les actions pour une scolarisation inclusive des élèves avec TND** ».

**L'académie disposera à la rentrée 2025 de 16 dispositifs et unités d'enseignement :**

- 10 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) ;
- 5 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) ;
- 1 dispositif d'autorégulation (DAR) collège.

### Qu'est-ce qu'un dispositif d'autorégulation ?

Un Dispositif d'autorégulation (DAR) est un dispositif éducatif mis en place dans les écoles, collèges ou lycées pour favoriser la scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ou d'autres troubles du neurodéveloppement (TND). Son objectif principal est d'aider ces élèves à maîtriser leurs émotions et leurs comportements, tout en développant leur autonomie et leur confiance dans les apprentissages.

Le DAR fonctionne en alternance entre une classe ordinaire et une salle aménagée dédiée, où les élèves participent à des ateliers spécifiques d'autorégulation, encadrés par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants, d'éducateurs spécialisés, de psychologues et de professionnels du médico-social. Il vise à permettre aux élèves de suivre une scolarité à temps plein dans une classe ordinaire, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie nationale pour l'autisme et les troubles du neurodéveloppement. Il est conçu pour compléter l'offre de modalités de scolarisation, en apportant un soutien adapté aux besoins spécifiques des élèves concernés.

## → **Matériels pédagogiques adaptés**

Le matériel pédagogique adapté (MPA) s'adresse à tout élève scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat. Il vise à faciliter sa scolarisation, soit en réponse de premier niveau initiée par le pôle d'appui à la scolarité, soit dans le cadre d'une compensation au handicap après décision de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Ce sont près de 1000 MPA qui sont distribués chaque année aux élèves en situation de handicap. Ces MPA peuvent prendre la forme d'ordinateur, de souris scanner, de matériels spécifiques aux handicaps visuels et auditifs. Ils sont en moyenne, après notification des MDPH, délivrés au bout de deux semaines aux familles bénéficiaires.

Pour toute demande de maintenance, **le rectorat a créé un formulaire de demande d'assistance** disponible en ligne : <https://formulaire-contact-ei-ui.ac-clermont.fr/mpa>,

Parce que la maladie d'un élève ne doit pas être un frein aux apprentissages, ni un motif de rupture du lien avec la classe, le ministère a déployé dans l'ensemble des académies le programme Ted-I (**Travailler ensemble à distance et en Interaction**). Il est constitué de systèmes de télé-présence robotisés au bénéfice des élèves empêchés (à partir d'un mois) d'assister aux enseignements en classe car victimes de maladies, d'accidents, ou devant subir une intervention lourde.

**Pilotés depuis le lieu de soin ou de convalescence**, ces systèmes améliorent l'accompagnement pédagogique et la socialisation de ces élèves en leur permettant d'interagir avec leur classe, en fonction de leurs possibilités et des contraintes liées à leurs soins.

**Les robots sont affectés à la demande** en fonction des besoins identifiés par les équipes départementales de l'Apadhe, tant pour le premier que pour le second degré.

**Sur l'année scolaire 2024-2025, 20 élèves ont bénéficié de ce dispositif sur 630 heures de connexion.**

## → Le Plan Avenir : permettre une orientation choisie

Le Plan Avenir est l'aboutissement d'un engagement national dans une concertation autour des enjeux de l'orientation et des stratégies les plus adaptées à l'accompagnement des jeunes dans leur projet de formation et leur projection dans le monde professionnel.

L'académie de Clermont-Ferrand a mené cette concertation en janvier 2025 en s'associant des représentants de l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale des territoires, élèves compris, de l'Enseignement supérieur, de la Région, du monde économique et associatif. Au-delà de nourrir le débat régional puis national, ce temps d'échange a permis de renforcer les collaborations et d'identifier les forces et les leviers pour un accompagnement efficace des jeunes.

Une priorité est celle d'outiller les personnels des établissements qui contribuent, avec l'aide des psychologues de l'Éducation nationale spécialisés en orientation, au développement des compétences à s'orienter chez les élèves. En complément des formations menées depuis plusieurs années, notamment pour faciliter la découverte des métiers, des séminaires annuels sur la persévérance scolaire, des rendez-vous en ligne réguliers « [Questions d'orientation](#) » proposés, des ressources mises à disposition sur le [site pédagogique](#), le Plan Avenir prévoit d'**organiser dès l'automne la formation de tous les professeurs principaux de 3<sup>e</sup>**. Chaque établissement formalisera un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation définissant le programme d'activités proposé aux élèves, incluant le contenu des quatre demi-journées annuelles dédiées. La plateforme Avenir(s), nouvel outil public collaboratif et évolutif de l'Onisep, à destination des élèves et des équipes, a pu être expérimenté et présenté dans plusieurs établissements et Centres d'information et d'orientation. Elle sera pleinement déployée dès la rentrée pour favoriser son appropriation et son utilisation du collège jusqu'à la préparation de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le Plan Avenir présente de nombreux axes, avec notamment l'objectif de briser les déterminismes en renforçant les stratégies et les dispositifs permettant de lever les freins et les auto-censures des élèves liés à leur contexte social, géographique ou aux stéréotypes de genre. Les [23 cordées de la réussite déployées sur le territoire académique](#) contribuent à cet enjeu en mettant en lien des établissements scolaires et des formations du supérieur dans la perspective de proposer, à des élèves à partir de la 4<sup>e</sup>, de développer leur confiance, leurs compétences et de mieux connaître l'univers des études supérieures et les métiers auxquels elles donnent accès.

**La cordée « Objectif industrie »** portée par le réseau de plusieurs sections de techniciens supérieurs de lycées de l'académie et **le Campus des métiers et des qualifications « Productions industrielles de demain »** encourage de jeunes collégiens et lycéens à découvrir les richesses de secteurs souvent méjugés et **nourrit l'ambition des lycéens professionnels pour les poursuites d'études en BTS**.

**La cordée « Transports et logistique »** est un autre exemple. Portée par l'IUT de Clermont Auvergne, elle met en avant la diversité des métiers de ce secteur jusqu'à celui d'ingénieur. Elle s'attache aussi à la dimension culturelle et permet le tutorat des scolaires par des étudiants de l'IUT.

De jeunes collégiens de la cordée, parmi les 29 établissements « encordés » participent à l'IUT à un cours en amphithéâtre « Métiers de la logistique et des transports » et découvrent la logistique événementielle à l'arrière de la scène du centre Athanor de Montluçon (décembre 2024).



Une participation préparée et exploitée en classe à des grands événements comme les compétitions autour des **métiers Worldskills** (septembre 2024) contribuent à faire découvrir des univers professionnels parfois méconnus ou méjugés, et à nourrir l'accompagnement à l'orientation des jeunes.



## → Les stages de découverte en 3<sup>e</sup> et en 2<sup>de</sup>

Le rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand et le Medef 63 se sont associés en 2024-2025 pour améliorer qualitativement et quantitativement l'offre de stages au bénéfice des élèves de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>de</sup>.

Une rencontre établissements du second degré/entreprises du Puy-de-Dôme s'est déroulée le 12 mars 2025 au lycée René Descartes de Cournon à l'initiative du pôle relations École-Entreprise du rectorat.

30 chefs d'entreprises et autant de personnels de l'Éducation nationale (principaux, proviseurs, psychologues de l'Éducation nationale) ont pu échanger lors d'une table ronde et travailler ensemble en ateliers autour d'objectifs communs :

- mieux se connaître pour mieux coopérer ;
- améliorer le bénéfice des stages pour les élèves (bien les préparer et bien les accueillir).

Cette rencontre s'est déroulée en présence de Claude Vincent, président du Medef 63, et de Karim Benmiloud, recteur de l'académie de Clermont-Ferrand. Elle s'est poursuivie par un travail de restitution global pour aider à la construction d'un parcours du stagiaire en entreprise ; des outils sont mis à disposition des enseignants et des entreprises, en plus du [guide pratique « Bien accueillir un stagiaire, c'est aussi votre affaire »](#) déjà diffusé aux entreprises du Medef en mars 2024.

### Virginie Gachon, gérante d'Europacourses

*« En 3<sup>e</sup> comme en 2<sup>de</sup>, j'ai à cœur d'accueillir des stagiaires féminines parce que la branche transport est très méconnue, surtout des femmes. Nous leur proposons des parcours d'intégration pour leur montrer nos différents métiers, si utiles au quotidien de tous. »*

**Voir l'ensemble des témoignages sur le site académique :**

<https://www.ac-clermont.fr/mobilisation-pour-des-stages-de-qualite-128218>



### Claude Vincent, président du Medef 63

*« Notre but, c'est de recevoir au mieux ces jeunes et de leur faire découvrir un maximum de métiers ; ce sont peut-être nos futurs collaborateurs ! »*

### Vincent Vidal, responsable de la formation professionnelle chez Michelin

*« Ce qui est important pour nous, c'est d'accueillir tous les jeunes. On ne fait pas de sélection, on donne une chance à tout le monde. Ce qui compte, c'est la curiosité de découvrir des métiers, le monde de l'industrie, de faire la relation entre ce que j'ai appris à l'école et comment je m'en sers au sein d'une entreprise, au sein d'une équipe ».*

### Sylvie Mouzeyar, principale du collège de Champeix

*« Les stages permettent de donner du sens à certains apprentissages, d'appréhender les codes de l'entreprise et de faire des choix d'orientation éclairés par le contact avec le réel. »*

# Renforcer l'égalité entre les filles et les garçons

Pour se débarrasser des préjugés et des stéréotypes sur les filles et les garçons, il est essentiel de **diffuser et de transmettre une culture de l'égalité**. Dès leur plus jeune âge, filles et garçons sont confrontés à des biais qui affectent la perception qu'ils ont d'eux-mêmes. Ces stéréotypes déterminent leurs choix et altèrent leur relation à l'autre. Le Plan **interministériel 2023-2027 Toutes et tous égaux** vise notamment à :

- diffuser la culture de l'égalité à l'école ;
- développer la mixité dans les filières d'avenir.

## → Renforcer la labellisation Égalité filles-garçons des établissements

Depuis la rentrée 2024, **74 % des établissements ont désigné un référent Égalité filles-garçons**. Un référent départemental est également désigné dans chaque DSDEN. En lien avec la référente académique, ce réseau d'intervenants et de partage de ressources a pour rôle de :

- diffuser au quotidien une culture de l'égalité entre les filles et les garçons en s'appuyant sur toutes les situations éducatives et pédagogiques ;
- développer à l'échelle de l'établissement des actions de prévention et d'éducation à l'égalité en direction des élèves.

Pour accompagner ces référents dans leur mission, un séminaire a été organisé cette année dans chaque département. Sur 143 référents, une centaine a pu bénéficier de la formation, avec des retours très positifs. Un support académique, multimédia et collaboratif, a été mis en place avec succès : près de 600 connexions en 3 mois.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu démocratique majeur et une conquête, jamais définitivement assurée. La création d'un label Égalité filles-garçons pour les établissements du 2<sup>d</sup> degré s'inscrit dans le prolongement de cet engagement de l'institution scolaire et vise à rendre visible l'ensemble des actions engagées dans les domaines pédagogique et éducatif. Qu'il s'agisse des enseignements, de toutes les situations d'apprentissage, des activités menées à l'échelle de la classe ou de l'établissement, de la vie scolaire et de la démocratie scolaire, de la gestion des espaces et des relations entre l'établissement, son environnement et ses partenaires. Actuellement **40 % des établissements du 2<sup>d</sup> degré de l'académie sont labélisés**, dont 4 au niveau 3, degré le plus élevé attribué par le ministère.

Bravo au **collège La Vigière de Saint-Flour, labélisé niveau 3 cette année**.

**Originalité académique, le rectorat a proposé d'étendre la démarche de labellisation aux écoles primaires**, notamment dans le cadre d'une liaison école-collège, et a constitué un dossier de labellisation pour cela. À ce jour, 3 % des écoles du Puy-de-Dôme ont été labélisées (ce n'est qu'un début !).

Afin d'inciter tous les établissements (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés) à s'inscrire dans une politique égalitaire, un partenariat a également été acté entre la GMF et le rectorat : un concours propose aux écoles, collèges et lycées de réaliser une vidéo de 2 minutes (maximum) relatant leurs actions sur le thème de l'égalité.

**Bravo aux lauréats de l'année : l'école primaire de Laqueuille (photo ci-contre) et le collège Jean de La Fontaine de Vic-sur-Cère**, qui remportent tous deux un prix de 500 euros.



## → Plan filles et maths

Pour que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers de l'ingénieur et du numérique, le plan repose sur 3 piliers :

- former et sensibiliser les personnels ;
- rapprocher les filles des mathématiques et des sciences ;
- ouvrir les horizons des jeunes filles et susciter des vocations.

### Formations à destination des enseignants de mathématiques

L'égalité entre les filles et les garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'Éducation, particulièrement travaillé au cœur de la discipline des mathématiques.

Le 12 décembre 2024, **plus de cinquante professeurs de mathématiques volontaires** ont suivi à Clermont-Ferrand un séminaire de formation d'une journée sur ce thème.

Objectif : encourager une **réflexion sur les enjeux liés aux stéréotypes de genre**, et des **stratégies pédagogiques permettant de renforcer l'engagement et la réussite des filles en mathématiques**.

|   | PROGRAMME DU MATIN   | PROGRAMME DE L'APRES-MIDI   |
|---|--|---|
| <b>Bienvenue au séminaire académique sur l'égalité Filles-Garçons</b><br><br>L'inspection pédagogique régionale de mathématiques est heureuse de vous accueillir à l'EAFC pour cette journée.<br><br>L'objectif de ce séminaire est de réfléchir ensemble aux stéréotypes de genre, aux pratiques pédagogiques, et aux leviers mobilisables pour garantir la réussite de tous les élèves en mathématiques.<br><br>Grâce aux apports de Delphine MARTINOT, professeure des universités en psychosociologie et de Xavier GAUCHARD, inspecteur général de mathématiques, et aux ateliers dispensés par quatre enseignants-formateurs, nous chercherons à promouvoir des outils concrets pour une pédagogie en faveur de l'égalité Filles-Garçons.<br><br>En vous souhaitant une très bonne journée,<br><br>Gaëtan PERRIN<br>Amélia RAMPP<br>Jean-Jacques SEITZ<br>Amandine THIRIET | <b>9h-9h15</b> : Ouverture du séminaire (Amphithéâtre)<br><br><b>9h15-10h30</b> : Conférence Delphine MARTINOT (Amphithéâtre)<br><br><b>Pourquoi les filles n'aiment-elles pas les maths : le rôle des stéréotypes de genre ?</b><br>De manière générale, les filles réussissent mieux scolairement que les garçons, et ce, de l'école primaire à l'enseignement supérieur. Pourtant, leurs résultats en mathématiques sont inférieurs à ceux des garçons dès la fin du CP. Les stéréotypes de genre ont un rôle fondamental dans ces asymétries de réussite. C'est pourquoi l'intervention s'articulera autour de trois parties :<br><br>1- Comprendre d'où viennent ces stéréotypes de genre,<br>2- Avoir conscience de leurs conséquences, et,<br>3- Envisager quelques pistes d'action pour minimiser leurs effets.<br><br><br><b>10h45-12h</b> : Atelier n°1<br>Les biais de genre dans les appréciations scolaires par Yannick CHAPPUIS et Margot VEYSSET (salle AJ03)<br><br><b>12h-13h30</b> : Pause déjeuner | <b>13h30-14h30</b> : Conférence par Xavier GAUCHARD autour de l'anxiété des filles par rapport aux mathématiques, l'intérêt des pratiques collaboratives et des actions au niveau de l'établissement pour développer la confiance en soi et le sentiment d'efficacité personnelle chez les filles (Amphithéâtre)<br><br><br><b>14h30-15h30</b> : Atelier n°2<br>Et si on s'attaquait aux menaces du stéréotype ? par Julien COUPAT et Valérie DOUCE-BOULARAND (Hall)<br><br><b>15h30-15h45</b> : Balades mathématiques (Hall)<br><br><b>16h-16h15</b> : Conclusion par Xavier GAUCHARD autour de l'orientation : comment rendre possible une orientation choisie par les filles, sans le poids des stéréotypes ?<br><br><b>16h15-16h30</b> : Clôture du séminaire |

Les ressources du séminaire (travaux de recherche, interviews, bibliographies, exemples d'actions) sont à la disposition de tout enseignant sensible à la thématique de l'égalité filles-garçons : [ici](#)



**Atelier la menace du stéréotype** (effet d'un stéréotype ou d'un préjugé sur une personne appartenant à un groupe visé par ce préjugé : les femmes et les mathématiques sont un exemple de stéréotype négatif démotivant).



**Atelier sur les biais de genre dans les appréciations scolaires.**

**Un temps de sensibilisation à la thématique a également eu lieu en 2024-2025 lors de toutes les réunions de bassin collège.**

Pour aller plus loin en **2025-2026**, trois formations seront proposées en département à l'ensemble des enseignants de mathématiques du 2<sup>d</sup> degré. Des chefs d'établissement et des IEN 1<sup>er</sup> degré pourront aussi être invités.

- Jeudi 13 novembre 2025 au lycée Blaise de Vigenère de Saint-Pourçain-sur-Sioule.
- Jeudi 20 novembre 2025 au lycée de Haute Auvergne de Saint-Flour.
- Jeudi 20 novembre 2025 au Lab du rectorat de Clermont-Ferrand (site Amboise).

## Actions de sensibilisation à destination des élèves

De nombreuses actions ont eu lieu ou vont avoir lieu pour les élèves de l'académie autour de la thématique de l'égalité filles-garçons en mathématiques.

### 11 février 2025 : journée *Viser plus loin, viser plus haut* au collège Émile Guillaumin de Moulins

4 ateliers inspirants organisés en groupes non mixtes pour favoriser tous les questionnements, en partenariat avec l'association *Elles bougent*.

- Atelier Ada Lovelace, première personne au monde à réaliser un programme informatique.
- Atelier Margaret Hamilton, informaticienne et ingénieure système qui a fait atterrir l'Homme sur la Lune.
- Atelier Sophie Germain, pionnière des maths et de la physique.
- Atelier Hedy Lamarr, scientifique autodidacte, inventrice dans le domaine des télécommunications.



<https://www.ac-clermont.fr/11-fevrier-journee-internationale-des-femmes-et-des-filles-de-sciences-128144>

### 22 mai 2025 : coding girl au collège Charles Péguy de Moulins

Une journée exclusivement réservée aux filles de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, organisée en partenariat avec l'association *Elles bougent* et l'école Epitech.

Objectif : encourager les collégiennes à s'intéresser aux sciences et à l'informatique, en déconstruisant les stéréotypes de genre et en mettant en lumière des parcours féminins inspirants dans des domaines encore trop souvent perçus comme masculins.

Tables rondes, ateliers, escape game et conférences ont ponctué cette journée.



**En novembre 2025, le labomath du lycée Murat d'Issoire proposera plusieurs actions à l'attention des élèves sur la thématique de l'égalité filles-garçons :**

- projection du film *Le théorème de Marguerite* pour une classe de 2<sup>d</sup>, suivi d'échanges avec Ariane Mézard, conseillère scientifique du film et mathématicienne ;
- table ronde avec la marraine du labomath, madame Planche, professeure en CPGE au lycée La Fayette de Clermont-Ferrand ;
- exposition au CDI intitulée *Les elles du numérique*.

## Inspirer les filles et impliquer les femmes de demain dans les domaines scientifiques

Depuis 2022, l'Université Clermont Auvergne organise le 11 février la Journée Internationale des Femmes et des Filles de Science, une initiative émanant de l'Unesco.

Pour l'édition 2025, le Centre d'excellence de Science partagée en Auvergne, a organisé la **3<sup>e</sup> journée d'immersion au sein de ses laboratoires de recherche à destination d'élèves de 2<sup>de</sup> générale** (classes sélectionnées en lien avec le rectorat, notamment dans le cadre des Cordées de la réussite).

L'objectif de cette journée :

- déconstruire les stéréotypes de genre par la pratique (ateliers) et la rencontre (échanges avec des professionnels) ;
- lutter contre l'auto-censure des filles.

Cette journée d'immersion est l'une des actions du **plan d'éveil des jeunes filles aux sciences engagé par l'UCA depuis 2022, en partenariat avec l'académie de Clermont-Ferrand**. Les lycées actuellement concernés sont : Jean Monnet (Yzeure), Madame de Staël (Montluçon), Emile Duclaux (Aurillac), Charles et Adrien Dupuy (Le Puy-en-Velay), Léonard de Vinci (Monistrol-sur-Loire), Murat (Issoire), Valéry Giscard d'Estaing (Chamalières).

## Agir pour davantage de mixité dans les filières d'avenir : une campagne nationale

Les jeunes femmes sont significativement sous-représentées dans les **filières STIM** (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) et numériques.

Elles ne constituent que **30 % des effectifs des écoles d'ingénieurs**.

Il est donc nécessaire de susciter des vocations en ouvrant la cartographie des possibles des jeunes filles. Il s'agit également de répondre aux besoins d'un **secteur professionnel d'avenir** affecté par une pénurie de compétences que l'on résoudrait sans doute en palliant la sous-représentation des femmes.



En janvier 2025, à l'occasion du forum Cap avenir de Montluçon à destination des élèves de 3<sup>e</sup> du bassin et de leur famille, Jean-Philippe Caldeyroux, directeur du CIO et Nadège Varin, déléguée départementale au droit des femmes, ont organisé, avec l'appui du CIDFF un **jeu de piste intitulé « métiers d'égal à égal »** destiné à faire découvrir aux collégiennes le parcours de femmes exerçant des métiers dits « d'hommes ».

## → Des travaux en cours sur l'Égalité entre les filles et les garçons avec les programmes Étos et Égalicare

### Étos (Égalité, territoires et orientation scientifique et technique dans les métiers de l'industrie)

Une pluralité de travaux de recherche scientifique a montré que des inégalités d'accès aux études scientifiques et techniques sont structurelles, multifactorielles et produites de manière systémique, recouvrant à la fois des aspects sociaux, spatiaux, culturels et de genre.

Envisager des pistes d'actions visant à réduire ces inégalités nécessite de comprendre les dynamiques sociales, spatiales et psychologiques qui influent sur les choix d'orientation professionnelle des jeunes vers les sciences et techniques.

Pour cela, le **Campus des métiers et des qualifications (CMQ) « Production industrielle de demain »**, l'association [astu/sciences et Hall 32](#) ont mis en place, avec le soutien de [Clermont Auvergne Métropole](#), un groupe de travail expérimental dont l'objectif sera :

- de s'acculturer aux mécanismes et aux causes de ses inégalités ;
- de développer des outils en direction des industriels afin d'agir sur :
  - leurs interventions auprès des jeunes dans le cadre de l'orientation ;
  - leur accueil au sein des entreprises ;
  - les stéréotypes liés aux représentations de l'industrie ;
  - les stéréotypes liés aux formations.

#### Calendrier :

2024-2025 : construction d'une connaissance fine du sujet et ciblage des futurs outils.

**2025-2026** : réalisation et expérimentation des premiers outils.

2026-2027 : évaluation, amélioration des outils et réalisation d'un livrable à destination d'autres structures et régions.

### Égalicare : promouvoir la mixité dans les métiers du soin

Ce projet lancé par 6 Campus des métiers et des qualifications de la filière « services à la personne - bien-être » s'attaque à un enjeu majeur : la pénurie de main-d'œuvre annoncée dans les métiers du « care », accentuée par des représentations genrées très ancrées.

Participation du **CMQ Thermalisme bien-être et pleine santé situé dans l'académie de Clermont-Ferrand**.

Projet soutenu par le concours à idées « Attractivité » dans le cadre de France 2030.

Égalicare propose de :

- lutter contre les stéréotypes de genre qui freinent la mixité dans les formations et les professions du secteur ;
- valoriser ces métiers, accessibles à toutes et à tous, dès le plus jeune âge ;
- mettre en place des actions concrètes sur 5 territoires pilotes, dont Auvergne-Rhône-Alpes, autour d'ambassadeurs-métiers, d'une communication ciblée et de supports pédagogiques innovants ;
- mobiliser l'ensemble des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'emploi et de la filière.

Il a vocation, *in fine*, à poser les fondations d'une réponse structurée et ambitieuse à l'[AMICMA](#) – Volet Attractivité de France 2030, en vue d'un déploiement élargi et pérenne à l'échelle nationale.

# Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires

## → Accompagner l'émancipation des jeunes dans les territoires éducatifs ruraux

La démarche des Territoires éducatifs ruraux (TER) vise à garantir aux élèves des zones rurales un accompagnement éducatif ambitieux, fondé sur une coopération renforcée entre l'État et les collectivités territoriales.

|             | Les 8 TER de l'académie                          | Début |
|-------------|--|-------|
| ALLIER      | Entr'Allier Besbre et Loire – Jaligny-sur-Besbre | 2023  |
|             | Montmarault                                      | 2024  |
| CANTAL      | Hautes Terres - Allanche                         | 2023  |
|             | Vic-sur-Cère                                     | 2024  |
| HAUTE-LOIRE | Pays de Paulhaguet                               | 2023  |
|             | Plateau du Lignon – Chambon-sur-Lignon           | 2024  |
| PUY-DE-DÔME | Chavanon, Sancy, Artense                         | 2023  |
|             | La Monnerie-Le-Montel                            | 2024  |

### Exemple dans l'Allier

La réunion participative du **TER de Jaligny** a marqué le départ d'une nouvelle dynamique de coopération locale autour d'un plan d'action triennal structuré en trois axes :

- le soutien à la parentalité et au parcours de l'enfant ;
- l'engagement et l'émancipation des jeunes ;
- la petite enfance.

Parmi les premières actions de ce plan, la mise en place du dispositif Savoir rouler à vélo dans les écoles du territoire du TER : cette initiative, coordonnée par une conseillère d'animation sportive du SDJES et une conseillère pédagogique départementale référente en sport, a permis à 80 élèves de bénéficier d'une éducation à la mobilité. Les livrets pédagogiques ont été remis par la Dasen, accompagnée de la présidente du Sivos et d'élus locaux.



## Autre exemple de continuité éducative sur un territoire : une journée départementale des accueils collectifs des mineurs en Haute-Loire

87 directeurs et représentants de 58 accueils de loisirs ont participé le 15 mai 2025 à une journée d'information, d'ateliers et d'échanges organisée à la Maison pour tous de Chadrac.

Au programme : actualité réglementaire, égalité filles-garçons, pratique sportive, laïcité, inclusion, etc. et échange de pratiques pour une meilleure complémentarité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Les ateliers du matin étaient menés par les inspecteurs de l'Éducation nationale et des conseillers pédagogiques sur des thématiques communes aux ALSH et aux écoles. Ceux de l'après-midi étaient animés par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la ligue de l'enseignement, la Caisse d'allocations familiales, le conseil départemental, la **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations**, ainsi que par l'équipe de handibasket Les aigles du Velay.

La CAF et le conseil départemental sont des partenaires privilégiés déjà présents dans la contractualisation et l'évaluation des projets éducatifs territoriaux.

## → Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans

La scolarisation des enfants de moins de trois ans peut s'effectuer selon **trois modalités** :

- en toute petite section (TPS), dans laquelle les enfants bénéficient d'un professeur des écoles et d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem). La TPS, puissant levier d'égalité des chances, est une classe destinée aux enfants âgés de 2 à 3 ans. Elle constitue une première étape du parcours scolaire des enfants, centrée sur la socialisation, le bien-être, le plaisir d'apprendre, les besoins et le rythme de développement de chacune et de chacun, dans « un aménagement de l'espace bien pensé » ;
- dans une classe de petite, moyenne ou grande section ou dans une classe multiniveaux ;
- en classe passerelle, fondée sur un partenariat entre l'Éducation nationale, la commune et la caisse d'allocations familiales ; ce dispositif comporte un enseignant, un Atsem et un éducateur de jeunes enfants ; il implique fortement les familles dans le processus d'accueil.

À ce jour, 66 304 enfants de moins de trois ans sont accueillis ou scolarisés en école maternelle à l'échelle nationale. (8,9% d'une classe d'âge).

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, 1719 enfants de moins de trois ans sont accueillis ou scolarisés en école maternelle (4,3% d'une classe d'âge).

**Deux classes de toute petite section ouvriront à Clermont-Ferrand à compter de la rentrée scolaire 2025**, faisant suite à la validation par la commission nationale du projet déposé par les **écoles maternelles Jules Vallès et Jean Macé**.

## → Soutenir l'ambition des élèves grâce aux internats d'excellence

L'académie compte **31 internats d'excellence** dont l'objectif est d'accompagner les collégiens et les lycéens au plus près de leurs besoins éducatifs et pédagogiques, afin de les conduire au maximum de leur potentiel.

La répartition géographique des internats offre un maillage territorial équilibré tant au niveau des départements que des territoires, et une prise en compte des zones rurales ou de moyenne montagne éloignées. La priorité première est d'apporter une réponse à la demande sociale, tout en prenant en compte les spécificités locales, en lien avec les collectivités territoriales.

En savoir plus sur le site académique :

<https://www.ac-clermont.fr/vivre-sa-scolarité-dans-un-internat-d-excellence-124259>



# Transmettre les valeurs de la République pour former des citoyens

## → Transmettre et faire partager les valeurs de la République

Le ministère de l'Éducation nationale a déployé depuis la rentrée scolaire 2021 un vaste plan de formation de tous les personnels de l'Éducation nationale sur le thème de la laïcité et des valeurs de la République.

L'académie s'est engagée dans cette formation en constituant une **équipe de référents laïcité** pour accompagner au quotidien l'ensemble des personnels du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré. C'est un projet ambitieux qui vise l'ensemble du territoire de l'académie et concerne près de 23 000 personnes. Cet objectif est en cours de réalisation : à ce jour, plus de 10 000 personnes ont été sensibilisées aux enjeux des valeurs de la République.

L'académie a également contribué cette année à la construction d'un outil national de formation.



*L'équipe académique Valeurs de la République.*

En parallèle de ces actions de formation, l'équipe « Valeur de la République » se projette sur le terrain pour accompagner les personnels qui sont confrontés à des situations complexes. La volonté académique est de ne rien mettre de côté et de veiller au respect des principes de la République.

Chaque atteinte à ses valeurs est signalée par un « fait établissement » qui déclenche un accompagnement par l'équipe académique.

<https://www.ac-clermont.fr/l-equipe-academique-valeurs-de-la-republique-se-renforce-128495>

## → L'Éducation à la défense

Le Trinôme académique réunit, sous l'autorité de la rectrice, les représentants de l'Éducation nationale, des armées et des forces de sécurité, de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et du ministère de l'Agriculture.

Il a un rôle décisif dans le déploiement de l'enseignement et l'Éducation à la défense dans le cadre académique en conduisant et en accompagnant les établissements scolaires dans l'organisation d'actions éducatives de sensibilisation aux enjeux de défense et de sécurité nationale au profit de la communauté éducative et des élèves.

La richesse et la diversité des acteurs académiques permet d'utiliser le terme de « polynôme académique ».

### La formation des enseignants

La formation des enseignants est un des axes de travail prioritaire rappelé dans la feuille de route nationale des Trinômes académiques du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

En 2024, **une quarantaine d'enseignants référents de classes de défense** ont participé à une formation de l'École académique de la formation continue organisée dans l'enceinte du 92<sup>e</sup> régiment d'infanterie et intitulée « Patrimoine matériel et immatériel des armées au service des projets pédagogiques des classes de défense et de sécurité globales ».

**En 2025, cette formation portera sur la désinformation et le cyber.** Un colloque est également prévu sur l'histoire et les mémoires des troupes coloniales et d'Afrique.

Des interventions dans le cadre de la présentation de la culture de défense ont également lieu dans le cadre de la formation initiale des enseignants par l'Inspé.

## Enseignement et sensibilisation des élèves à la défense et à la sécurité nationale

L'enseignement et la sensibilisation des élèves à la défense et à la sécurité nationale repose sur les **enseignements dispensés dans le cadre des programmes scolaires** et la conduite d'actions pédagogiques. L'Éducation à la défense est transversale et concerne toutes les disciplines. Elle est un **vecteur des valeurs de la République**.

- **Participation des élèves aux cérémonies commémoratives**  
Par exemple à Clermont-Ferrand cette année, 12 établissements et plus de 400 élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré ont participé à 10 cérémonies commémoratives en tant que membres de la chorale, lecteurs, porte-drapeaux, etc.
- **Développement du réseau des Classes de défense et de sécurité globales (CDSG)**  
Les CDSG reposent sur un dispositif partenarial initié par une équipe pédagogique autour d'un **projet interdisciplinaire** d'Éducation à la défense s'ancrant dans les programmes scolaires et la mise en œuvre des parcours éducatifs. Il s'appuie sur un **partenariat officiel avec une unité relevant des forces armées ou de sécurité** implantée ou non sur le territoire de l'académie.



Découverte de l'exercice militaire Gergovie 2025.

En cette rentrée 2025, **40 établissements accueillent une ou plusieurs CDSG** ayant signé une convention avec une unité marraine. Il en existe **53 réparties dans toute l'académie** et elles concernent **environ 1250 élèves**.

Les établissements de l'enseignement secondaire, dans toute leur diversité, sont engagés dans ce dispositif, avec toutefois une prédominance des classes de collège. À noter l'existence de quatre classes relevant de l'enseignement agricole et de trois classes en REP+.

**Site académique :** <https://www.ac-clermont.fr/education-a-la-defense-127673>

**Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :** <https://eduscol.education.fr/3652/education-la-defense>

## → L'année 2025-2026, une grande richesse mémorielle

Nul doute que les enseignantes et enseignants s'empareront de la **panthéonisation de deux figures exceptionnelles** pour faire travailler leurs élèves au fil de l'année :

- Robert Badinter, avocat et Garde des Sceaux, le 9 octobre 2025, jour de la date anniversaire de l'abolition de la peine de mort, en 1981 ;
- Marc Bloch, historien et résistant, le 19 juin 2026, jour anniversaire de son assassinat par la Gestapo, en 1944.

Les élèves du **collège Marc Bloch de Cournon d'Auvergne** ont déjà œuvré en ce sens grâce à leurs enseignantes. Après avoir bénéficié, au sein de leur établissement, d'une présentation de Marc Bloch, historien médiéviste, par Céline Pérol, maîtresse de conférences en histoire médiévale à l'Université Clermont Auvergne, des élèves de 4<sup>e</sup> ont créé une bande dessinée avec l'aide du dessinateur Laurent Bordier.



Plusieurs commémorations ponctuent l'année et sont autant de rendez-vous pour les élèves dans le cadre de leur parcours citoyen.

Ainsi, le **120<sup>e</sup> anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État**, le 9 décembre 2025, est un moment fort pour rappeler l'importance du principe de laïcité qui garantit des valeurs fondamentales de la République française : liberté, égalité, fraternité.

**Un colloque pluridisciplinaire, « La République, la laïcité et l'école : cohésion, valeurs et défis », organisé par Florence Faberon, professeure de droit public à l'UCA, se tiendra du 9 au 12 décembre 2025 à l'Inspé, dans les quatre départements de l'académie.** Ce temps fort entend interroger les principes, les pratiques et les défis de la laïcité à l'école, dans un **dialogue entre chercheurs et acteurs de terrain.**

Les élèves et leurs enseignants pourront également être associés aux cérémonies organisées dans le cadre de cet anniversaire de la loi de 1905.

Dans le cadre de l'enseignement de la Défense, des élèves de Classes de défense et de sécurité globales, dont l'unité militaire marraine est la marine, seront associés aux **400 ans de la Marine nationale** pour faire connaître mieux encore une institution pluriséculaire de la souveraineté française.

**Allier** Lycée Jean Monnet – Moulins – **Escadrille de sous-marins nucléaires d'attaque de Toulon**  
Lycée agricole du Bourbonnais – Neuvy – **Escadrille de sous-marins nucléaires d'attaque de Toulon**  
Cité scolaire Blaise-de-Vigenère – Saint-Pourçain-sur-Sioule – **Escadrille de sous-marins nucléaires d'attaque de Toulon**  
Collège Lucien Colon – Lapalisse – **Patrouilleur de haute mer Commandant Blaison**  
Lycée Albert Einstein – Montluçon – **Frégate multi-missions Auvergne**

**Cantal** Collège Georges Pompidou – Condat – **Groupe de soutien de la base de défense de Toulon**

**Haute-Loire** Lycée Charles et Adrien Dupuy – Le Puy-en-Velay – **Sous-marin nucléaire d'attaque Le Tourville**

**Puy-de-Dôme** Collège Teilhard de Chardin – Chamalières – **Flottille 36 F**

Enfin, comme cela a été rappelé lors du défilé du 14 juillet, **le bleuet de France fête ses 100 ans en 2025**. Cet anniversaire permet de continuer à renforcer la présence des scolaires, écoliers, collégiens et lycéens, dans les commémorations. Nombre d'élèves participent déjà, avec leurs enseignants, aux moments d'hommage aux anciens combattants, aux victimes de guerre, aux veuves et aux orphelins, notamment le 11 novembre et le 8 mai.

Les élèves sont associés à de nombreuses journées de commémorations qui renforcent leur connaissance de l'histoire en liant le travail de mémoire au devoir d'histoire.

<https://www.ac-clermont.fr/8-mai-2025-l-engagement-citoyen-des-eleves-au-coeur-des-commemorations-128363>

L'année 2025-2026 propose des concours scolaires importants dans le cadre de la mémoire et de la citoyenneté :

- le **concours national de la Résistance et de la Déportation**, institué en 1961, a pour thème, en 2025-2026, « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948) ».

Les inscriptions se feront, comme cette année, sur Adage, plateforme numérique de l'Éducation nationale dédiée à la généralisation de l'Éducation artistique et culturelle. Afin d'accompagner au mieux les enseignantes et enseignants dans la préparation du concours avec leurs élèves, une journée de présentation est inscrite au plan de formation académique et se tiendra en octobre ;

- le **concours La Flamme de l'égalité** donnera cette année l'opportunité de travailler sur « Femmes en esclavage » ;
- le **prix Samuel Paty**, initié par l'Association des professeurs d'histoire-géographie, invite, par le thème « Débattre pour faire vivre la démocratie », à favoriser le collectif grâce à un projet de classe.
- le **prix Ilan Halimi** s'inscrit dans l'objectif de faire reculer les préjugés racistes et antisémites.

Tous ces concours sont autant d'occasions pour les enseignants et leurs élèves de travailler ensemble à des projets porteurs de sens dans le cadre des valeurs républicaines.

**Le collège Victor Hugo du Donjon (Allier) et le lycée Pierre-Joël Bonté de Riom (Puy-de-Dôme) ont remporté en 2024-2025 le [prix académique Flamme de l'égalité](#) respectivement dans la catégorie collège et lycée.**



L'académie de Clermont-Ferrand, forte d'un partenariat avec le Mémorial de la Shoah, permettra à 40 enseignantes et enseignants de bénéficier d'un **voyage de formation « Comment enseigner l'histoire de la Shoah ? »**, à Paris, Auschwitz et Cracovie.

Au sein de l'académie, deux institutions sous l'égide du Mémorial de la Shoah, le **Centre culturel Jules Isaac** à Clermont-Ferrand et le **Lieu de Mémoire au Chambon-sur-Lignon**, accueillent les scolaires et proposent nombre d'actions pédagogiques en lien avec les programmes d'enseignement.

Dans le cadre du **plan interministériel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations** liées à l'origine (2023-2026), chaque élève doit, en effet bénéficier d'une visite mémorielle au cours de sa scolarité. La plupart des [lieux d'histoire et de mémoire](#) sont recensés dans l'application [Adage](#).



*Les élèves du collège Michel de l'Hospital à Riom (63)*

**Concours académique Jean Zay** organisé par le comité en l'honneur des 80 parlementaires du 10 juillet 1940 et des passagers du Massilia, ouvert aux élèves de CM2 de l'Allier et du Puy-de-Dôme.  
En 2024-2025, les élèves étaient invités à réfléchir au thème suivant : « Et si Jean Zay s'était évadé de la prison de Riom ? Inventez une suite et présentez-la en une à trois planches de BD ».



Les CE2/CM1/CM2 de Varennes-sur-Tèche en pleine action lors du concours Jean Zay.



Les 3 classes lauréates reçues à l'Assemblée nationale.

6 classes engagées ont réalisé un travail très approfondi qui a débouché sur des productions remarquables qui ont profondément ému les membres du jury.

Les 3 classes lauréates ont été récompensées par un voyage « Dans les pas de Jean Zay » qui les a menées à Paris le 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour une visite de l'Assemblée nationale et de divers sites culturels de la capitale.

- 1<sup>ère</sup> : classe de CM2 école Emile Zola de Montluçon.
- 2<sup>e</sup> : classe de CE2/CM1/CM2 de Varennes-sur-Tèche.
- 3<sup>e</sup> : classe de CM1/CM2 de Molles.

Une journée très riche et très dense que les 40 élèves et leurs accompagnateurs ne sont pas prêts d'oublier !



Visite du Palais Bourbon avec un guide-conférencier



Passage dans l'hémicycle...



Dans la bibliothèque

Pour 2025-2026, le thème sera « Plaidoirie pour Jean Zay ». Il s'agit de mettre en scène la défense de Jean Zay lors du procès en réhabilitation. Le règlement sera transmis par la référente mémoire et citoyenneté aux DSDEN qui en informeront les écoles.

Les équipes sont mobilisées au service de l'engagement, de l'histoire et de la mémoire pour que les élèves puissent être pleinement conscients de leur rôle de citoyen.



# Promouvoir la pratique du sport à l'école

## → Renforcement de la pratique sportive dès le plus jeune âge

L'académie s'est particulièrement appuyée sur son partenariat avec l'ASM Clermont pour fournir aux enseignants du primaire des ressources utiles dans la mise en œuvre des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes.

Ainsi, 674 classes ont profité d'une rencontre avec un membre de l'ASM pour rendre ludiques et utiles quotidiennement ces pauses actives :

- Allier : 100 classes (1357 élèves);
- Cantal : 20 classes (377 élèves);
- Haute-Loire : 232 classes (4858 élèves);
- Puy-de-Dôme : 322 classes (6950 élèves).

En plus de ces propositions, tous les enseignants de l'académie ont bénéficié de formations pour utiliser les [matériels ressources envoyés à chaque école élémentaire](#) avant les JO 2024 (vortex, cordes à sauter, foulards, ballons, cônes et autres petits matériels pour développer une activité physique sans être dans une séance d'apprentissage EPS).

## → Les tests de qualités physiques en 6<sup>e</sup>

L'académie de Clermont-Ferrand s'engage pleinement dans la mise en place de l'évaluation nationale des aptitudes physiques des élèves entrant en 6<sup>e</sup>, dispositif destiné aux établissements publics et privés sous contrat.

Cette évaluation offre aux équipes pédagogiques un outil précieux pour mieux connaître les caractéristiques physiques des élèves et les accompagner dans leurs progrès, en les positionnant selon trois niveaux de maîtrise : « à besoins », « fragile » ou « satisfaisant ». Elle s'inscrit dans la continuité de la mesure nationale des 30 minutes d'activité physique quotidienne instaurée en 2022 et contribue à renforcer l'éducation à la santé et au bien-être.

Conçue par un groupe d'experts associant IGESR, Dgesco, Onaps, Injep, CNRS et enseignants d'EPS, elle repose sur trois tests validés scientifiquement : le test navette, le saut en longueur sans élan et le sprint de 30 mètres. Les collègues de l'académie qui se porteront volontaires seront préfigureurs et participeront, par leurs retours d'expérience, à l'évolution du dispositif national prévue à la rentrée 2026. Les passations, encadrées par les professeurs d'EPS, s'effectueront **entre le 8 septembre et le 17 octobre 2025**, pour une durée estimée à deux heures.

Les élèves à besoins particuliers bénéficieront naturellement des aménagements habituels. Les établissements disposeront d'un ensemble de ressources disponibles sur Eduscol (guides, vidéos, FAQ, supports pédagogiques) et les restitutions seront téléchargeables à l'issue de la saisie des résultats, sous la forme de fiches individuelles et d'un tableau global.

Passée l'an dernier sur un échantillon représentatif, l'évaluation a déjà livré un premier état des lieux national qui éclaire les enjeux de santé et de réussite éducative.

## → Label Génération 2030

Le dispositif Génération 2030 s'inscrit dans la continuité de Génération 2024 et ambitionne de préparer la jeunesse aux grands enjeux de demain : santé, inclusion, citoyenneté, transition écologique et engagement sportif.

Pour l'académie de Clermont-Ferrand, cette démarche prend un relief particulier au regard de la diversité géographique et du maillage rural dense.

L'initiative vise à réduire les inégalités d'accès aux pratiques physiques, sportives et culturelles en mobilisant l'ensemble des partenaires locaux – collectivités, associations, établissements scolaires et universités. Elle se traduit par une volonté de développer la pratique régulière d'activités physiques pour tous les élèves, de renforcer l'Éducation à la santé et au bien-être, et d'accompagner l'acquisition de compétences transversales indispensables à la citoyenneté de demain.

Les établissements scolaires de l'académie constituent de véritables laboratoires d'innovation, où les projets « Génération 2030 » associent transition numérique responsable, éducation environnementale et ouverture culturelle.

## → Partage des infrastructures sportives

L'État engage actuellement une réflexion ambitieuse sur l'optimisation de l'usage des équipements sportifs scolaires et territoriaux.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand, cette démarche revêt une importance singulière en raison de la diversité de son territoire et de la densité de son maillage rural.

Une étude menée début 2025 a permis d'identifier 686 établissements scolaires, dont 446 sans précision sur la propriété des équipements, nécessitant un travail de clarification auprès des services cadastraux et des collectivités. Les 240 équipements recensés se répartissent entre associations de l'enseignement privé (55), communes (71), établissements privés (6), établissements publics (31), EPCI (8), enseignement public (24), secteur privé non commercial (6) et région (32). La majorité des installations publiques relèvent ainsi des départements, de la région ou des communes.

Cependant, plusieurs points de vigilance apparaissent : saturation des infrastructures, manque de visibilité sur les taux d'occupation, contraintes liées aux réquisitions ponctuelles par les communes, absence de programmation lisible des fédérations sportives et coûts additionnels supportés par les propriétaires pour une utilisation élargie (fluides, chauffage, personnels). Ces freins complexifient l'ouverture des équipements au-delà du temps scolaire.

Si l'expérimentation nationale débute dans quatre territoires pilotes (Paris, Seine-Saint-Denis, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France), l'académie de Clermont-Ferrand suivra avec attention ces travaux pour anticiper un essaiage dès 2026.

L'objectif est clair : bâtir une gouvernance partagée et efficiente des équipements sportifs, afin de garantir à tous les élèves et aux acteurs associatifs un accès équitable, rationnel et durable aux ressources existantes.

Le SDJES de l'Allier travaille au quotidien sur la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport. Dans la continuité de cet engagement, une séance de ciné-débat sera organisée au cinéma CGR de Moulins **le vendredi 7 novembre 2025 de 18h30 à 21h**, autour du film « Julie se tait » de Leonardo Van Dilj, qui aborde la question de la libération de la parole des victimes.

**Le samedi 29 novembre 2025**, en collaboration avec la CREPS de Vichy Auvergne-Rhône-Alpes et la Déléguée départementale au Droit des femmes (DDFE), la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) présentera au mouvement sportif l'outil de formation « Lilia ». Cet outil comprend un court métrage ainsi qu'un guide de formation destiné aux encadrants et encadrantes, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, dans le domaine du sport et de l'activité physique.



# Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique

## → Le cap des 60 % des écoles et établissements engagés en démarche globale de développement durable (E3D) est proche !

La labellisation « E3D » a été mise en place par le ministère de l'Éducation nationale en 2013 pour reconnaître et encourager les écoles et établissements engagés dans une Démarche globale de développement durable. Concrètement, il s'agit pour chaque structure scolaire de contribuer à l'Éducation au développement durable des élèves en les amenant, au travers d'actions transversales et partenariales, à réfléchir et travailler sur les [17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030](#) formulés par l'ONU. Sont ainsi valorisées les actions qui établissent une continuité entre les enseignements, les projets pédagogiques, la vie scolaire et la gestion de la structure scolaire, tout en s'ouvrant à des partenariats extérieurs sur le territoire.

En 2024-2025, 194 établissements ont été nouvellement labélisés ou renouvelés, soit 141 écoles, 36 collèges, 13 lycées issus des filières générale, technologique, professionnelle et agricole, 2 Erea, 2 cités scolaires. Le jury a cette fois encore apprécié la qualité et la diversité des projets mis en œuvre par les équipes éducatives en faveur de la biodiversité, des mobilités douces, des énergies renouvelables, de la solidarité locale et internationale, de la mixité, mais aussi contre le gaspillage, la pauvreté ou les discriminations. Qu'il s'agisse d'actions ponctuelles, de projets annuels ou de dispositifs pérennes comme les classes à option EDD, tous signent l'engagement des équipes et des élèves en faveur du développement durable.

Retrouvez des témoignages de leurs actions sur le site pédagogique EDD de l'académie : <https://pedagogie.ac-clermont.fr/edd/categorie/temoignages/>.

Au terme de cette 11<sup>e</sup> campagne de labellisation, l'académie compte désormais **889 E3D**, ce qui représente **58,8 % de l'ensemble des structures scolaires, soit plus du double de la moyenne nationale (24 %) :**

- 685 écoles sur 1244 (55,5 %) ;
- 204 établissements du 2<sup>d</sup> degré sur 267 (76,4 %) soit 146 collèges sur 185 (79 %) et 58 lycées sur 82 (71 %).

Voir la cartographie : <http://stat.ac-clermont.fr/cartotheque/E3D/>.

## → Les petits héros de l'EDD : les éco-délégués

Les éco-délégués sont les ambassadeurs de la transition écologique et du développement durable auprès des autres élèves. Élus par leur classe, ils mènent des projets tout au long de l'année. Leur action est diversifiée et concerne les dimensions écologique, sociale, culturelle, éthique, etc., de leur environnement.

Les éco-délégués de l'école Mercœur, **lauréats académiques du « Prix de l'action éco-déléguée » dans la catégorie école en 2025** donnent à voir la richesse de leurs actions : <https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/ABj9xWob2Z4bszK>



[Les éco-délégués de 3 établissements du bassin thiernois ont mis en place une collecte de vêtements éco-solidaire](#) : ici, étude du cycle du vêtement.



Les éco-délégués du collège Saint-Joseph ont travaillé sur le risque inondation à partir de l'Artière et ont créé un jeu de sensibilisation en partenariat avec la MAIF.

## → De nouveaux espaces labélisés cette année

Une **Aire terrestre éducative** (ATE) est une zone terrestre de petite taille qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. En se réunissant sous la forme d'un « conseil des enfants », les élèves échangent, réfléchissent et prennent des décisions sur la manière de protéger leur territoire. C'est aussi l'occasion pour eux de travailler avec d'autres acteurs.

En 2025, **23 écoles** de l'académie sont engagées dans ce dispositif.

*L'école élémentaire du Pré de l'eau, à Pérignat-sur-Allier, a obtenu la labellisation des aires terrestres éducatives en 2025 pour son projet « l'école du Petit Bois ». Suite à la fréquentation régulière de cet espace dans le cadre de l'école du dehors, les élèves ont eu envie de mieux le connaître, d'en prendre soin et de le préserver.*

*Cette ATE mobilise comme partenaires la commune, l'Office Français de la Biodiversité et Vincent Amaridon, référent de l'ATE, photographe, éducatrice et animateur Nature.*



### L'académie a également expérimenté en 2025 la labellisation E3D des territoires éducatifs.

Ce label valorise une démarche collective et concertée qui permet aux élèves des écoles et établissements d'un même territoire de se rencontrer autour d'actions et de projets EDD, en lien avec les partenaires locaux. Cette année, **4 territoires** ont été identifiés.

*Parmi eux, le bassin de Moulins a reçu le diplôme de labellisation de niveau 2 à l'occasion de la « Fête de la nature » organisée par les 7 établissements du territoire pour leurs éco-délégués, le 22 mai 2025. Au programme : un ciné-débat à partir du film « L'appel des libellules » en partenariat avec Moulins Communauté et le Conservatoire des espaces naturels ; un pique-nique « zéro déchets » ; une session de ramassage de mégots autour de la place (9000 mégots ramassés en 2 heures) ; des ateliers de sensibilisation autour de différentes thématiques : les abeilles (avec une apicultrice), la faune sauvage (Fondation le PAL nature), le tri des déchets (Sictom Nord Allier), la mise en place d'une friperie (lycée agricole de Neuvy).*

## → Les élèves font aussi de l'EDD grâce à des partenaires engagés

L'Éducation au développement durable se construit aussi grâce à l'expertise de nombreux partenaires : collectivités territoriales, associations, fondations, etc., soutiennent les équipes dans leurs projets pédagogiques. Parmi les partenaires actifs cette année au sein de l'académie, citons les Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne (PNRVA) et du Livradois-Forez, les quatre conseils départementaux, Clermont Auvergne Métropole, l'Office français de la biodiversité, des associations comme Teragir ou la Fondation Tara océan, par exemple.

*Une action éducative menée en partenariat entre le PNRVA, l'école élémentaire Jean-Jacques Trillat, le collège Georges Pompidou, le lycée professionnel Joseph Constant de Murat et l'association Pixel 13 : les élèves travaillent sur les interconnexions des quatre éléments du paysage local (eau, terre, feu, air), mobilisant ainsi sciences, environnement, géographie, français, mathématiques et arts plastiques. Objectif : la construction d'une mallette pédagogique pour les élèves de la région.*



## → Une équipe sur le pont pour l'an prochain

Depuis 10 ans, le rectorat s'est progressivement donné les moyens de faire vivre l'Éducation au développement durable de manière ambitieuse. Cette année encore, la mission académique EDD pilotée par les inspecteurs a pu compter sur l'engagement des **8 professeurs formateurs** qui continueront en 2025-2026 de former les personnels et d'accompagner les équipes et leurs élèves dans la démarche de labellisation.

# ***ANNEXES***



## Évolution de l'offre de formation

### → Ouvertures dans l'enseignement public

|                                      |                          |   |   |
|--------------------------------------|--------------------------|---|---|
| Lycée Paul Constans                  | Montluçon (03)           | Bac pro   | Métiers du commerce et de la vente, option Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale |
| Lycée professionnel Joseph Constant  | Murat (15)               | CAP   | Arts du bois, option Tourneur   |
| Lycée Auguste Aymard                 | Espaly-Saint-Marcel (43) | CAP<br>CAP  | Métallier<br>Menuisier installateur (1 an)  |
| Lycée Charles et Adrien Dupuy        | Le Puy-en-Velay (43)     | Bac pro   | Modélisation et prototypage 3D  |
| Lycée Pierre-Joël Bonté              | Riom (63)                | CAP   | Monteur en installations sanitaires   |
| Lycée professionnel Marie Laurencin  | Riom (63)                | Diplôme de technicien des métiers du spectacle (DTMS) | Option Machiniste constructeur de spectacle (1 an)  |
| Erea De Lattre de Tassigny           | Romagnat (63)            | CAP   | Monteur en installations sanitaires   |
| Lycée professionnel Germaine Tillion | Thiers (63)              | CAP   | Menuisier installateur  |

### → Ouvertures dans l'enseignement privé

|                             |                       |  |                                     |
|-----------------------------|-----------------------|--|-------------------------------------|
| Lycée professionnel Paradis | Brives-Charensac (43) | Bac pro  | Métiers de la sécurité              |
| Lycée Godefroy de Bouillon  | Clermont-Ferrand (63) | Diplôme national des métiers d'art et du design (DNmade) | Parcours communication image design |

# Prévisions d'effectifs élèves



## Académie, 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

### Public et privé

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation     | %           |
|--|-------------------|---------------------|---------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 38 843            | 38 041              | -802          | -2,1        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 69 497            | 68 375              | -1 122        | -1,6        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>108 340</b>    | <b>106 416</b>      | <b>-1 924</b> | <b>-1,8</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 57 832            | 57 218              | -614          | -1,1        |
| Segpa  | 1 523             | 1 538               | 15            | 1,0         |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 11 424            | 11 535              | 111           | 1,0         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 32 105            | 32 028              | -77           | -0,2        |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 26 485            | 26 471              | -14           | -0,1        |
| dont post-bac                                  | 5 620             | 5 557               | -63           | -1,1        |
| Erea   | 271               | 271                 | 0             | -           |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 1 520             | 1 550               | 30            | 2,0         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>104 675</b>    | <b>104 140</b>      | <b>-535</b>   | <b>-0,5</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>213 015</b>    | <b>210 556</b>      | <b>-2 459</b> | <b>-1,2</b> |

### Public

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation     | %           |
|--|-------------------|---------------------|---------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 32 886            | 32 243              | -643          | -2,0        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 58 736            | 57 731              | -1 005        | -1,7        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>91 622</b>     | <b>89 974</b>       | <b>-1 648</b> | <b>-1,8</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 44 564            | 44 147              | -417          | -0,9        |
| Segpa  | 1 411             | 1 419               | 8             | 0,6         |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 9 115             | 9 152               | 37            | 0,4         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 25 233            | 25 085              | -148          | -0,6        |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 20 922            | 20 840              | -82           | -0,4        |
| dont post-bac                                  | 4 311             | 4 245               | -66           | -1,5        |
| Erea   | 271               | 271                 | 0             | -           |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 1 325             | 1 341               | 16            | 1,2         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>81 919</b>     | <b>81 415</b>       | <b>-504</b>   | <b>-0,6</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>173 541</b>    | <b>171 389</b>      | <b>-2 152</b> | <b>-1,2</b> |

### Privé sous contrat

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 5 957             | 5 798               | -159        | -2,7        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 10 761            | 10 644              | -117        | -1,1        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>16 718</b>     | <b>16 442</b>       | <b>-276</b> | <b>-1,7</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 13 268            | 13 071              | -197        | -1,5        |
| Segpa  | 112               | 119                 | 7           | 6,2         |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 2 309             | 2 383               | 74          | 3,2         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 6 872             | 6 943               | 71          | 1,0         |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 5 563             | 5 631               | 68          | 1,2         |
| dont post-bac                                  | 1 309             | 1 312               | 3           | 0,2         |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 195               | 209                 | 14          | 7,2         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>22 756</b>     | <b>22 725</b>       | <b>-31</b>  | <b>-0,1</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>39 474</b>     | <b>39 167</b>       | <b>-307</b> | <b>-0,8</b> |

Les prévisions d'effectifs d'élèves recouvrent les secteurs public et privé sous contrat, dans le 1<sup>er</sup> degré (depuis la rentrée 2023) comme dans le 2<sup>d</sup> degré. Pour information, à la rentrée 2024, les effectifs du secteur privé hors contrat de l'académie représentent :

- 520 élèves (soit 0,48 %) dans le 1<sup>er</sup> degré ;
- 344 élèves (soit 0,33 %) dans le 2<sup>d</sup> degré.

Depuis la rentrée scolaire 2022, dans le secteur privé hors contrat, les élèves de plus de 16 ans qui ne suivent pas une formation post-bac ne sont plus recensés.



## Allier, 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

### Public et privé

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 8 933             | 8 756               | -177        | -2,0        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 16 103            | 15 735              | -368        | -2,3        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>25 036</b>     | <b>24 491</b>       | <b>-545</b> | <b>-2,2</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 13 498            | 13 321              | -177        | -1,3        |
| Segpa  | 381               | 367                 | -14         | -3,7        |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 3 097             | 3 112               | 15          | 0,5         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 7 131             | 7 252               | 121         | 1,7         |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 5 953             | 6 074               | 121         | 2,0         |
| dont post-bac                                  | 1 178             | 1 178               | 0           | -           |
| Erea   | 0                 | 0                   | 0           |             |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 401               | 407                 | 6           | 1,5         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>24 508</b>     | <b>24 459</b>       | <b>-49</b>  | <b>-0,2</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>49 544</b>     | <b>48 950</b>       | <b>-594</b> | <b>-1,2</b> |

### Public

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 8 199             | 8 038               | -161        | -2,0        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 14 613            | 14 322              | -291        | -2,0        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>22 812</b>     | <b>22 360</b>       | <b>-452</b> | <b>-2,0</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 11 793            | 11 677              | -116        | -1,0        |
| Segpa  | 381               | 367                 | -14         | -3,7        |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 2 638             | 2 647               | 9           | 0,3         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 6 324             | 6 412               | 88          | 1,4         |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 5 376             | 5 477               | 101         | 1,9         |
| dont post-bac                                  | 948               | 935                 | -13         | -1,4        |
| Erea   | 0                 | 0                   | 0           |             |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 392               | 399                 | 7           | 1,8         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>21 528</b>     | <b>21 502</b>       | <b>-26</b>  | <b>-0,1</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>44 340</b>     | <b>43 862</b>       | <b>-478</b> | <b>-1,1</b> |

### Privé sous contrat

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 734               | 718                 | -16         | -2,2        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 1 490             | 1 413               | -77         | -5,2        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>2 224</b>      | <b>2 131</b>        | <b>-93</b>  | <b>-4,2</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 1 705             | 1 644               | -61         | -3,6        |
| Segpa  | 0                 | 0                   | 0           |             |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 459               | 465                 | 6           | 1,3         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 807               | 840                 | 33          | 4,1         |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 577               | 597                 | 20          | 3,5         |
| dont post-bac                                  | 230               | 243                 | 13          | 5,7         |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 9                 | 8                   | -1          | -11,1       |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>2 980</b>      | <b>2 957</b>        | <b>-23</b>  | <b>-0,8</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>5 204</b>      | <b>5 088</b>        | <b>-116</b> | <b>-2,2</b> |



## Cantal, 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

### Public et privé

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 3 323             | 3 295               | -28         | -0,8        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 6 183             | 6 044               | -139        | -2,2        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>9 506</b>      | <b>9 339</b>        | <b>-167</b> | <b>-1,8</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 5 144             | 5 077               | -67         | -1,3        |
| Segpa  | 136               | 146                 | 10          | 7,4         |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 1 100             | 1 080               | -20         | -1,8        |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 2 605             | 2 521               | -84         | -3,2        |
| dont 2d cycle GT                               | 2 271             | 2 179               | -92         | -4,1        |
| dont post-bac                                  | 334               | 342                 | 8           | 2,4         |
| Erea   | 108               | 108                 | 0           | 0,0         |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 132               | 142                 | 10          | 7,6         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>9 225</b>      | <b>9 074</b>        | <b>-151</b> | <b>-1,6</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>18 731</b>     | <b>18 413</b>       | <b>-318</b> | <b>-1,7</b> |

### Public

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 2 898             | 2 906               | 8           | 0,3         |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 5 451             | 5 298               | -153        | -2,8        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>8 349</b>      | <b>8 204</b>        | <b>-145</b> | <b>-1,7</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 4 496             | 4 451               | -45         | -1,0        |
| Segpa  | 136               | 146                 | 10          | 7,4         |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 813               | 799                 | -14         | -1,7        |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 2 127             | 2 053               | -74         | -3,5        |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 1 994             | 1 931               | -63         | -3,2        |
| dont post-bac                                  | 133               | 122                 | -11         | -8,3        |
| Erea   | 108               | 108                 | 0           | 0,0         |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 119               | 129                 | 10          | 8,4         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>7 799</b>      | <b>7 686</b>        | <b>-113</b> | <b>-1,4</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>16 148</b>     | <b>15 890</b>       | <b>-258</b> | <b>-1,6</b> |

### Privé sous contrat

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation  | %           |
|--|-------------------|---------------------|------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 425               | 389                 | -36        | -8,5        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 732               | 746                 | 14         | 1,9         |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>1 157</b>      | <b>1 135</b>        | <b>-22</b> | <b>-1,9</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 648               | 626                 | -22        | -3,4        |
| Segpa  | 0                 | 0                   | 0          | 0           |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 287               | 281                 | -6         | -2,1        |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 478               | 468                 | -10        | -2,1        |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 277               | 248                 | -29        | -10,5       |
| dont post-bac                                  | 201               | 220                 | 19         | 9,5         |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 13                | 13                  | 0          | 0,0         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>1 426</b>      | <b>1 388</b>        | <b>-38</b> | <b>-2,7</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>2 583</b>      | <b>2 523</b>        | <b>-60</b> | <b>-2,3</b> |



## Haute-Loire, 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

### Public et privé

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 7 056             | 6 853               | -203        | -2,9        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 11 939            | 11 702              | -237        | -2,0        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>18 995</b>     | <b>18 555</b>       | <b>-440</b> | <b>-2,3</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 10 181            | 10 022              | -159        | -1,6        |
| Segpa  | 262               | 268                 | 6           | 2,3         |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 1 534             | 1 570               | 36          | 2,3         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 5 211             | 5 161               | -50         | -1,0        |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 4 683             | 4 630               | -53         | -1,1        |
| dont post-bac                                  | 528               | 531                 | 3           | 0,6         |
| Erea   | 65                | 65                  | 0           | 0,0         |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 298               | 298                 | 0           | 0,0         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>17 551</b>     | <b>17 384</b>       | <b>-167</b> | <b>-1,0</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>36 546</b>     | <b>35 939</b>       | <b>-607</b> | <b>-1,7</b> |

### Public

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 4 646             | 4 535               | -111        | -2,4        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 7 962             | 7 780               | -182        | -2,3        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>12 608</b>     | <b>12 315</b>       | <b>-293</b> | <b>-2,3</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 5 421             | 5 352               | -69         | -1,3        |
| Segpa  | 150               | 149                 | -1          | -0,7        |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 790               | 776                 | -14         | -1,8        |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 3 221             | 3 170               | -51         | -1,6        |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 2 973             | 2 899               | -74         | -2,5        |
| dont post-bac                                  | 248               | 271                 | 23          | 9,3         |
| Erea   | 65                | 65                  | 0           | 0,0         |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 198               | 190                 | -8          | -4,0        |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>9 845</b>      | <b>9 702</b>        | <b>-143</b> | <b>-1,5</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>22 453</b>     | <b>22 017</b>       | <b>-436</b> | <b>-1,9</b> |

### Privé sous contrat

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 2 410             | 2 318               | -92         | -3,8        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 3 977             | 3 922               | -55         | -1,4        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>6 387</b>      | <b>6 240</b>        | <b>-147</b> | <b>-2,3</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 4 760             | 4 670               | -90         | -1,9        |
| Segpa  | 112               | 119                 | 7           | 6,2         |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 744               | 794                 | 50          | 6,7         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 1 990             | 1 991               | 1           | 0,1         |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 1 710             | 1 731               | 21          | 1,2         |
| dont post-bac                                  | 280               | 260                 | -20         | -7,1        |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 100               | 108                 | 8           | 8,0         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>7 706</b>      | <b>7 682</b>        | <b>-24</b>  | <b>-0,3</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>14 093</b>     | <b>13 922</b>       | <b>-171</b> | <b>-1,2</b> |



## Puy-de-Dôme, 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

### Public et privé

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 19 531            | 19 137              | -394        | -2,0        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 35 272            | 34 894              | -378        | -1,1        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>54 803</b>     | <b>54 031</b>       | <b>-772</b> | <b>-1,4</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 29 009            | 28 798              | -211        | -0,7        |
| Segpa  | 744               | 757                 | 13          | 1,7         |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 5 693             | 5 773               | 80          | 1,4         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 17 158            | 17 094              | -64         | -0,4        |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 13 578            | 13 588              | 10          | 0,1         |
| dont post-bac                                  | 3 580             | 3 506               | -74         | -2,1        |
| Erea   | 98                | 98                  | 0           | 0,0         |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 689               | 703                 | 14          | 2,0         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>53 391</b>     | <b>53 223</b>       | <b>-168</b> | <b>-0,3</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>108 194</b>    | <b>107 254</b>      | <b>-940</b> | <b>-0,9</b> |

### Public

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation   | %           |
|--|-------------------|---------------------|-------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 17 143            | 16 764              | -379        | -2,2        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 30 710            | 30 331              | -379        | -1,2        |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>47 853</b>     | <b>47 095</b>       | <b>-758</b> | <b>-1,6</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 22 854            | 22 667              | -187        | -0,8        |
| Segpa  | 744               | 757                 | 13          | 1,7         |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 4 874             | 4 930               | 56          | 1,1         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 13 561            | 13 450              | -111        | -0,8        |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 10 579            | 10 533              | -46         | -0,4        |
| dont post-bac                                  | 2 982             | 2 917               | -65         | -2,2        |
| Erea   | 98                | 98                  | 0           | 0,0         |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 616               | 623                 | 7           | 1,1         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>42 747</b>     | <b>42 525</b>       | <b>-222</b> | <b>-0,5</b> |
| <b>Total général</b>                           | <b>90 600</b>     | <b>89 620</b>       | <b>-980</b> | <b>-1,1</b> |

### Privé sous contrat

|  | Constat 2024-2025 | Prévision 2025-2026 | Variation  | %           |
|--|-------------------|---------------------|------------|-------------|
| Enseignement préélémentaire                    | 2 388             | 2 373               | -15        | -0,6        |
| Enseignement élémentaire et spécial            | 4 562             | 4 563               | 1          | 0,0         |
| <b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>              | <b>6 950</b>      | <b>6 936</b>        | <b>-14</b> | <b>-0,2</b> |
| 1 <sup>er</sup> cycle                          | 6 155             | 6 131               | -24        | -0,4        |
| Segpa  | 0                 | 0                   | 0          |             |
| 2 <sup>d</sup> cycle Pro                       | 819               | 843                 | 24         | 2,9         |
| 2 <sup>d</sup> cycle GT (y compris post-bac)   | 3 597             | 3 644               | 47         | 1,3         |
| dont 2 <sup>d</sup> cycle GT                   | 2 999             | 3 055               | 56         | 1,9         |
| dont post-bac                                  | 598               | 589                 | -9         | -1,5        |
| Ulis, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> cycles | 73                | 80                  | 7          | 9,6         |
| <b>Total 2<sup>d</sup> degré</b>               | <b>10 644</b>     | <b>10 698</b>       | <b>54</b>  | <b>0,5</b>  |
| <b>Total général</b>                           | <b>17 594</b>     | <b>17 634</b>       | <b>40</b>  | <b>0,2</b>  |



